

UFF PRIVILEGE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 décembre 2022

Myria Asset Management
GROUPE UFF

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	15
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE ».....	16
Rapport ESG.....	27
Rapport certifié du commissaire aux comptes	258

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 décembre 2022**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : RSM PARIS, représenté par Mohamed BENNANI

26, rue Cambacérès - 75008 PARIS - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Non

CODE ISIN : FR0010190256

CLASSIFICATION : Néant

AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître Myria Actions Durables Europe. Le reste sera investi en liquidités de manière accessoire. L'objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM maître, c'est-à-dire « *d'offrir un portefeuille composé de valeurs cotées sur les marchés des pays membres de l'Union européenne à des souscripteurs qui souhaitent investir sur les marchés d'actions européens. L'action du gérant vise à obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice STOXX Europe ex UK Large® (dividendes réinvestis) représentatif de l'évolution des principales valeurs boursières de l'Union Européenne et de la Suisse.*

En sélectionnant des titres dans un univers restreint grâce à un filtre extra-financier fondé sur des critères quantitatifs de Gouvernance, de Responsabilité sociale et sociétale, et de respect de l'environnement.

Bien que nommé « Myria Actions Durables Europe », le fonds ne bénéficie pas du label ISR

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer à posteriori la performance de son investissement est l'indice STOXX Europe ex UK Large® (dividendes réinvestis).

L'indice STOXX Europe ex UK Large® est un indice actions établi par la société STOXX, exprimé en euros et calculé sur les cours de clôture (dividendes réinvestis). Cet indice est représentatif de l'évolution des principales valeurs boursières de l'Union Européenne et de la Suisse. Toute information complémentaire sur la méthode de calcul de cet indice peut être obtenue par l'investisseur sur le site : www.sxxp.com

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP est nourricier de l'OPCVM Myria Actions Durables Europe, géré par Myria Asset Management.

Le FCP qui est un OPCVM nourricier sera investi en totalité (sauf liquidités accessoires) dans l'OPCVM maître présenté ci-dessous, et à titre accessoire, en liquidités.

L'OPCVM, éligible au PEA, est spécialisé dans la gestion d'actions de sociétés européennes et sera investi au minimum à 75% en titres éligibles.

Les titres seront sélectionnés à la libre appréciation de l'équipe de gestion selon un processus de gestion décrit ci-après.

Myria AM applique une approche séquencée dans la définition de l'univers investissable pour l'ensemble des fonds composant sa gamme Durable. Les fonds concernés étant investis sur des titres de l'Union Européenne et de la Suisse ou dans des compartiments plus restreints de cette zone géographique, l'univers d'investissement initial sur lequel s'appliquent les filtres extra-financiers et financiers est constitué de l'ensemble des valeurs composant l'indice STOXX Europe 600. La sélection de titres est réalisée à partir du processus de gestion suivant :

Critères extra-financiers :

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Le Fonds est exposé à un large éventail de risques de durabilité qui sont pris en compte par les critères identifiés au sein des piliers ESG (Environnement, Social et de Gouvernance) de la méthodologie de scoring interne développée par Myria AM.

Ainsi, les objectifs extra financiers consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

> appliquer en amont un filtre d'exclusions sectorielles et normatives à l'ensemble de l'univers d'investissement afin de prendre en compte notre politique d'exclusion relative au charbon (base GCEL) et aux armes controversées (base Norges Bank).

> mettre en œuvre un filtre basé sur les convictions ESG

Une note ESG sur 100 est attribuée à chaque émetteur composant l'univers d'investissement. La note ESG est réalisée par un outil interne et propriétaire de notation extra financière développé à partir de données fournies par Bloomberg. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

*Les piliers E(nvironnementaux), S(ociétaux et sociaux) et la G(ouvernance des entreprises) pèsent chacun 1/3 de la note ESG globale des émetteurs. A cet égard, Myria AM a préféré ne pas faire de distinction en termes de pondération entre les secteurs compte tenu que son approche est dite « Best-in-Class ». Par définition, cette approche consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue **extra-financier** au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant d'univers d'investissement.*

Ainsi les valeurs sont catégorisées par secteur (suivant les 11 secteurs GICS), puis, au sein de chaque secteur, au moins 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont à tout moment écartées. La notation s'effectue à partir de 18 critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : émission de gaz à effet de serre des émetteurs, volumes des déchets produits ou recyclés, volumes d'eau consommée ou recyclée*
- Indicateurs sociaux : équité hommes/femmes dans la gestion de l'entreprise (proportion de femmes au Comex...), gestion de la chaîne d'approvisionnement*
- Indicateurs de gouvernance : nombre ou pourcentage d'administrateurs indépendants, rémunération des membres du CA liée à des objectifs ESG*

Par principe, Myria AM se refuse d'investir sur des sociétés dont la note serait inférieure à 30/100. La gestion s'accorde toutefois la possibilité de réintégrer une société exclue par l'application de ces critères extra-financiers en le justifiant (introduction de valeurs en bourse dans le cadre d'un spin off). C'est donc l'approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable qui est appliquée par Myria AM. Les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille. Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que

des titres de créance, des actions et parts d'OPC ou des émetteurs non couverts par Bloomberg) ne disposant pas d'un score ESG

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la disponibilité et la fiabilité des données extra financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion. Concernant les controverses, il s'agit d'un critère qualitatif et celles-ci sont évaluées en continu au gré des informations qui parviennent publiquement. Par exemple, l'annonce d'un changement de Direction ou la survenance d'un accident industriel seront des événements ayant un impact pour les entreprises et seront pris en compte dans l'analyse de la société dès leur officialisation.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, mais également sur la politique d'exercice des droits de vote et d'engagement actionnarial, l'investisseur est invité à se référer au site internet <https://www.myria-am.com/mentions-reglementaires>.

Critères financiers :

Une fois les filtres extra-financiers appliqués sur l'univers d'investissement, un filtre de liquidité est aussi appliqué afin de s'assurer que le portefeuille ne s'expose pas à un risque de manque de liquidité.

A partir de cette étape, sur la base de l'univers investissable, l'équipe de gestion effectue une analyse en s'appuyant sur des critères financiers en deux étapes :

- *dans un premier temps, une analyse quantitative des émetteurs des titres de l'univers (actions cotées sur les marchés de l'Union Européenne, ou pays européens membres de l'OCDE) en vue d'apprécier :*
 - *leurs fondamentaux comme notamment la croissance prospective du chiffre d'affaires et des bénéfices, leur rentabilité et le momentum de révision des estimations de bénéfices par les analystes (hausse, stabilité ou baisse) ;*
 - *leur valorisation relative au marché et historique ;*
 - *leur rendement sur dividende.*
- *dans un second temps, le gestionnaire évalue pour chaque émetteur de titre son potentiel de valorisation, ses perspectives de croissance, les risques attachés à son activité et la qualité de sa communication financière.*

L'équipe de gestion apporte une attention particulière à la liquidité des titres en suivant les indicateurs tels que le flottant et les volumes moyens négociés.

La pondération de valeurs dans le portefeuille est déterminée selon les convictions de l'équipe de gestion, en tenant compte de la composition de l'indicateur de référence sans que celle-ci ne constitue une contrainte.

INFORMATION RELATIVES AU REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Le fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Sans que cela ne constitue un objectif d'investissement, la stratégie mise en œuvre dans ce fonds pourra prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie» (Règlement (UE) 2020/852) sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître Myria Actions Durables Europe.

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

➤ **Risque actions**

Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP pourra investir sur des valeurs de petite et moyenne capitalisation. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

La performance du FCP dépend à la fois des sociétés choisies par le gérant, de l'allocation d'actifs faite par ce dernier ainsi que de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres ou les marchés les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. En cas de mauvaise anticipation du gérant, la valeur liquidative peut baisser.

➤ **Risque de perte en capital**

Le risque de perte en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

➤ **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

➤ **Risque de couverture**

Il existe un risque que la stratégie de couverture du portefeuille aux différents risques des marchés actions, taux et change auquel est exposé le fonds ne soit pas optimale, entraînant une baisse potentielle de la valeur liquidative du fonds.

➤ **Risque de surexposition**

Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, le portefeuille de l'OPC pourra être en situation de surexposition sur les marchés sur lesquels intervient le gérant, la valeur liquidative du fonds peut par conséquent baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.

➤ **Risque de change**

Etant donné que le FCP peut être exposé indirectement dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change. Des positions en devises constituées en décorrélation des actifs détenus peuvent accentuer ce risque.

➤ **Les risques en matière de durabilité**

Les risques de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

Autres risques accessoires

➤ **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPC susceptible d'investir en titres spéculatifs, ce qui peut accroître le risque de crédit.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent également entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.

➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance pourra baisser, et par conséquent faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

➤ **Risque de contrepartie**

La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en œuvre des échanges de collatéral, et l'OPCVM pouvant avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières**

L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peut augmenter ou baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité tels que définis ci-dessus.

➤ **Risque juridique**

Il représente le risque en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.

➤ **Risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie**

La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF

➤ *Les actifs hors dérivés intégrés*

Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% en actions européennes avec un maximum de 110%.

En outre, le FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% dans des actions des pays de l'Union Européenne ou actifs éligibles répondant à cette réglementation.

Dans le respect des limites présentées ci-dessus, le FCP pourra être investi jusqu'à 25% de son actif net en actions européennes hors Union Européenne (Association Européenne de Libre Echange (« AELE ») + Royaume Uni) en actions, autres titres donnant accès au capital et /ou titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et être libellés en euro, en devise de pays de l'Espace Economique Européen ou en devise de pays européens membres des pays de l'OCDE. Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de tous types de taille de sociétés avec une prépondérance des moyennes et grandes capitalisations, soit à partir de 500 Millions d'euros. L'exposition aux petites capitalisations (inférieure à 500 millions d'euros) sera limitée à 20% du fonds. Ils seront admis à la négociation sur les marchés des pays de l'Union Européenne ou sur les marchés des pays européens membres de l'OCDE et seront libellés en euro, les autres devises ne représenteront pas plus de 50% de l'actif net.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

L'utilisation de ces instruments a pour unique but de rémunérer les liquidités présentes dans le fonds.

Le FCP pourra être investi jusqu'à 10% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, en obligations à taux variable, en obligations indexées sur l'inflation, en titres de créance négociables, en BMTN, en EMTN non structurés, titres subordonnés...) dont la durée de vie restant à courir lors de l'acquisition pourra être supérieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays de l'Union Européenne. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Ils pourront relever de toutes les notations. Les titres détenus seront libellés en euro ou en autres devises de pays de l'Espace Economique Européen.

Dans le cas où la société de gestion investirait sur des titres de créance ou des obligations en direct, elle procéderait à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission en sus de s'appuyer sur la recherche et les notations de crédit émises par les agences de notation.

Les titres de créance seront négociés sur un marché réglementé ou organisé.

L'OPCVM pourra avoir recours aux « trackers », OPC indiciels cotés.

Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 5% de son actif net en parts ou actions :

- OPCVM de droit français*
- OPCVM de droit européens*
- Fonds de fonds*
- FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit français*
- FIA (Fonds d'investissement Alternatifs) de droit étrangers*

Le fonds pourra également détenir des OPC gérés par la société de gestion et avoir recours aux « trackers », OPC indiciels cotés.

Ces OPC seront utilisés notamment pour gérer la trésorerie du FCP ou pour bénéficier d'une stratégie d'investissement correspondant à l'objectif de gestion du Fonds. La part investie dans ces OPC sera analysée en transparence pour identifier la part des investissements portant sur des émetteurs faisant éventuellement partie de la liste des exclusions. Ainsi, on s'assurera du respect à tout instant que l'exposition sur les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille.

➤ **Les instruments dérivés**

Le fonds pourra intervenir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- action
- taux
- change
- crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

- couverture
- exposition
- arbitrage
- autre nature

Nature des instruments utilisés

- futures
- options
- swaps
- change à terme
- dérivés de crédit
- autre nature

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- couverture
- exposition
- arbitrage
- autres

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

De manière générale, le recours aux instruments dérivés permet notamment :

- d'exposer le portefeuille aux marchés actions et/ou de taux et/ou de devises,
- de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, taux et /ou devises en cas de fluctuations subites des marchés.

Dans le cas de l'exposition par dérivés, qui par nature sera utilisée de manière tactique donc temporaire, elle sera limitée à 5% du notionnel du portefeuille et sera analysée en transparence

pour identifier le notionnel portant sur des émetteurs faisant éventuellement partie de la liste des exclusions. Ainsi, on s'assurera du respect à tout instant que l'exposition sur les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille.

Ces instruments seront négociés sur des marchés règlementés, organisés ou de gré à gré. Ils seront traités avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion et feront l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions ainsi que des droits et des warrants. Ces instruments seront négociés sur des marchés règlementés, organisés ou de gré à gré.

Ces opérations sont réalisées dans le but de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux marchés des actions, des taux et des devises.

➤ **Liquidités**

L'OPCVM pourra détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Le prêt d'espèces est prohibé.

➤ **Les dépôts**

L'OPCVM pourra avoir recours à des dépôts dans la gestion de l'allocation d'actif du Fonds, en complément des produits de taux d'intérêt en vue d'assurer la gestion de la trésorerie de l'OPCVM dans la limite de 20% de l'actif net. Il pourra employer jusqu'à 20% de son actif dans des dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

• Nature des opérations

- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

• Nature des interventions

- Gestion de la trésorerie de l'OPCVM
- Optimisation des revenus de l'OPCVM

• Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations

- Obligations
- Actions
- Titres de créance négociables
- Instruments du marché monétaire

• Niveau d'utilisation maximale autorisé : 15% de l'actif net

• Effets de levier éventuels : Néant.

- *Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « Frais et commissions ».*
- *Le choix des contreparties s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.*

CHANGEMENTS INTERVENUS

- **Pour le fonds maître « MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE »**

4 février 2022

- Mise à jour des performances

- **Pour le fonds nourricier « UFF PRIVILEGE »**

4 février 2022

- Mise à jour des performances

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

1^{er} janvier 2023

- DIC PRIIPS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2022.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2022, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2022 : 13, dont 5 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2022 : 1 035 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 619 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 415 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 820 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 214 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Le fonds étant nourricier du FCP « MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE », les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet, le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier les frais de ce dernier.

Pour rappel, les tableaux des frais du fonds nourricier et de son maître sont les suivants :

Frais du fonds nourricier

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et Frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	1,75 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(1)
Commissions de mouvement	Néant	Néant
Commissions de surperformance		

Frais du fonds maître

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
<i>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la Société de Gestion</i>	<i>Actif net</i>	<i>0,50 % TTC maximum</i>	
<i>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</i>	<i>Actif net</i>	<i>*</i>	
<i>Prestataires percevant des commissions de mouvement</i>	<i>Le dépositaire (pour le traitement des ordres)</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>De 18,24 euros à 150 euros TTC selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**).</i>
	<i>La société de gestion</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>Actions : 0,50 % TTC Obligations : Néant</i>
<i>Commissions de surperformance</i>	<i>Actif net</i>	<i>15% TTC de la performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence Stoxx Europe ex UK Large (dividendes nets réinvestis).</i>	

(*) L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 5% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Surperformance nette du fonds	5%	0%	-5%	3%	2%	5%	5%	-10%	2%	2%	2%	0%	2%	-6%	2%	2%	-4%	0%	5%
Sousperformance à compenser l'année suivante	0%	0%	-5%	-2%	0%	0%	0%	-10%	-8%	-6%	-4%	0%	0%	-6%	-4%	-2%	-6%	-4%	0%
Base de calcul de la commission de surperformance	5%	0%	-5%	-2%	0%	5%	5%	0%	-8%	-6%	-4%	-4%	2%	-6%	-4%	-2%	-6%	-6%	1%
Paiement de la commission de surperformance	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
1 La sous-performance de l'année 12 à reporter en année 13 est 0% (et pas -4%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 8 qui n'avait pas été encore compensée (-4%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12 incluse)																			
2 La sous-performance de l'année 18 à reporter en année 19 est -4% (et pas -6%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 14 qui n'avait pas été encore compensée (-2%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18 incluse)																			

(**) Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres.

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/I ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

ESES : France, Belgique, Pays-Bas.

Zone Groupe 1 : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovénie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal + Clearstream, Euroclear, Etats-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.

Zone Groupe 2 : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovénie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan.

Zone Groupe 3 : Mexique, Russie, République Tchèque.

Zone Groupe 4 : Qatar.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds nourricier au titre de l'exercice clos au 30/12/2022 est de 2,63% et se décompose comme suit :

- 1,75% de frais de gestion propres au nourricier
- 0,88% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com.

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de l'actif net.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

L'OPCVM a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

TRANSPARENCES DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« MYRIA ACTIONS DURABLES

EUROPE »

LE RAPPORT DE GESTION DE MYRIA AM. **JANVIER 2022 - DECEMBRE 2022**

JANVIER 2022

Le mois de janvier a été victime du retour de la volatilité, dû une fois encore en grande partie aux chiffres de l'inflation américaine. En effet, alors qu'il y a six mois encore, la hausse de l'inflation était perçue comme temporaire, les dernières publications montrent que les prix à la consommation connaissent une envolée jamais vue depuis 40 ans. Les marchés redoutent désormais que l'économie ne tombe dans un cercle vicieux qui se traduirait par des effets de second tour sur les salaires, ce qui mécaniquement engendrerait de l'inflation. Aussi, lors de sa dernière réunion de politique monétaire, la Réserve fédérale américaine a précisé son action pour 2022. Elle a donc prévenu qu'une normalisation des conditions monétaires était à prévoir, notamment par le biais d'au moins trois hausses de son taux directeur, et ce dès mars prochain. Elle a également indiqué que le moment était venu de viser une réduction de la taille de son bilan, au travers d'une action de quantitative tightening (QT). Celle-ci devrait donc débuter avant que le cycle de remontée des taux d'intérêt ne soit achevé, soit également en 2022.

La Banque centrale américaine a une fenêtre de tir idéale en ce début d'année pour reconstituer ses marges de manœuvre. Le chômage est en effet au plus bas, avec un excédent de 3,7 millions d'offres d'emploi par rapport aux chômeurs en recherche active, et la croissance économique devrait être substantiellement au-dessus de son potentiel cette année ce qui lui donne tout le loisir de se concentrer sur la stabilité des prix et de mettre en place des mesures fortes avant les élections de mi-mandat.

Dans ce contexte, les actions ont très mal démarré l'année, avec des disparités sectorielles et géographiques très importantes. Aucune place n'échappe à ce phénomène avec une baisse de 9% du Nasdaq, de 19% pour le bitcoin et de 5% pour l'indice de référence du fonds. La forte rotation sectorielle des premières semaines du mois a laissé quelques traces en Europe avec une surperformance notable de l'énergie (+13%) et des financières (banques +7,4% et assurances +5,2%). Sans surprise, la technologie a souffert de prises de bénéfices (-12,7%). Enfin, à l'exception notable des télécoms (+3,8%), les secteurs défensifs finissent tous dans le rouge.

Au niveau du portefeuille, nous arbitrons l'intégralité de la ligne du spécialiste de matériaux de construction Saint-Gobain au profit de son concurrent Helvète, Sika. Nous continuons en effet d'être très favorables à ce secteur qui devrait poursuivre son ascension en 2022, porté par les différents plans de relance, notamment ceux sur la rénovation énergétique des bâtiments. Nous arbitrons également une partie du conglomérat du luxe LVMH sur Hermès à la suite du fort repli du titre depuis son intégration dans le Stoxx 50 début décembre. Au niveau des ventes, nous matérialisons quelques profits sur TotalEnergies, Sanofi et Daimler Truck après leurs récents rebonds et nous coupons fortement notre exposition sur la société d'investissement Prosus, l'imprévisibilité du gouvernement Chinois sur la réglementation limitant notre visibilité sur le titre. Nous faisons enfin un peu de trading sur l'aciériste Arcelor Mittal qui offre des perspectives attrayantes mais dont le cours est très volatile.

FÉVRIER 2022

Le mois de février aura été marqué par la transformation en guerre du conflit géopolitique entre la Russie et l'Ukraine. En effet, en dépit des discussions engagées avec les Etats-Unis et l'UE, la Russie a

décidé de concrétiser ses menaces en envahissant l'Ukraine. Cette opération militaire a eu pour conséquence de créer un choc politique et financier mondial, les occidentaux, notamment européens, étant écartelés entre la dénonciation de l'impérialisme russe et leur volonté de préserver leur accès aux matières premières telles que le gaz et le blé. Pour le moment, la solidarité à l'égard de l'Ukraine se traduit par la mise en place de sanctions économiques plus ou moins dures (exclusion de certaines banques russes de Swift, gels des avoirs financiers de personnalités russes, fermeture des espaces aériens...), visant à étrangler la Russie.

Sur le plan financier, ces tensions géopolitiques ont largement rebattu les cartes sur les marchés. Alors que depuis le début de l'année, les actions européennes avaient enfin le vent en poupe, le conflit russo-ukrainien a stoppé net leur avancée : en février, l'Eurostoxx 50 recule ainsi de 6%, et le CAC 40 de près de 5%. De plus, après un mois de janvier faste pour les banques européennes, ce sont sans surprise ces dernières qui ont subi les foudres des opérateurs, compte tenu de leurs expositions à l'est de l'Europe, en perdant près de 12% en février.

Cette guerre a par ailleurs complètement changé les anticipations des investisseurs quant aux actions des banquiers centraux. C'est ainsi qu'en quelques jours, le rendement du 10 ans américain qui avait culminé à 2.045% le 23 février, a reflué violemment pour s'établir autour des 1.827% en fin de mois. Ces mouvements erratiques prouvent que le marché ne croit plus en la possibilité pour les banquiers centraux d'implémenter leur programme de normalisation des taux d'intérêt, tel qu'envisagé il y a quelques semaines, dans le contexte actuel.

Au milieu de ce capharnaüm, on en oublierait presque les publications des résultats annuels des sociétés avec 58% des entreprises du Stoxx 600 qui ont publié et 63% de ces publications qui ont affiché des résultats au-dessus des attentes. Mais le marché a vite détourné son regard pour se focaliser sur la crise Ukrainienne. En conséquence, le tableau des performances en fin de mois fait ressortir des disparités sectorielles importantes avec d'un côté une nette sous performance des segments value/cycliques comme la finance (-8.1%) ou l'automobile (-4.9%) et de l'autre une nette surperformance des segments plus défensifs comme les services aux collectivités (1.8%) ou la santé (+0.5%). Plus largement, sur le mois, l'ensemble des valeurs avec une exposition russe ont sous-performé.

Au niveau du portefeuille, nous sortons du métallurgiste Arcelor Mittal et de la banque française Société Générale qui ont une exposition directe à la Russie ou à l'Ukraine. Nous allégeons par ailleurs notre position sur Siemens pour les mêmes raisons. Nous neutralisons enfin, la veille de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, notre exposition au secteur de l'énergie en nous renforçant sur TotalEnergies et sur Eni. Finalement, nous profitons de l'annonce de la cession des terminaux de paiement par Worldline ainsi que de la publication de bons résultats pour réintégrer la société dans le portefeuille au détriment de Nexi que nous sortons.

MARS 2022

Le mois de mars a été marqué par une actualité intense provoquant de violentes secousses sur l'ensemble des marchés actions et taux. L'évolution de la guerre entre la Russie et l'Ukraine aura bien sûr représenté la plus grande partie des préoccupations des opérateurs. Alors que le Président russe avait parié d'une guerre-éclair, la résistance acharnée des Ukrainiens a invalidé la stratégie du Kremlin, ce qui a entraîné une chute du rouble à des niveaux abyssaux. Ainsi, tout au long du mois, la Russie a été mise au ban des nations et les sanctions économiques prononcées à son égard sont allées crescendo. Néanmoins, la Russie possède une pièce maîtresse sur le front économique dans la partie d'échecs diplomatique qu'elle dispute avec les membres de l'Otan, c'est la dépendance des européens à son gaz, Allemagne en tête.

Ce conflit a déjà entraîné des répercussions très nettes sur l'inflation, avec des niveaux records sur un an publiés en février, que ce soit aux Etats-Unis avec la plus forte hausse depuis 1982 à +7.9% ou encore en Europe à +5.9%. Pourtant, l'issue de la réunion de la Réserve fédérale américaine du 16 mars dernier avait été plutôt bien accueillie. La hausse de 25 bps du taux directeur américain avait été vue comme le signal que la FED restera plutôt accommodante. Mais, les jours suivants la conférence de presse habituelle, les membres du FOMC ont commencé à hausser le ton dans les médias, signalant qu'une ou plusieurs hausses de taux de 50 bps pourraient intervenir lors des prochains comités pour

juguler une inflation de plus en plus forte. Conséquence de ces interventions, la courbe des taux américains s'est massivement déformée pour devenir quasiment plate voire inversée. Et le taux de rendement du 2 ans, très dépendant des anticipations du marché a monté dans l'intervalle de plus de 100 bps. Enfin, du côté des pays émergents, les actions chinoises ont commencé par dévisser de plus de 30% avant de se reprendre sous l'action des autorités, gouvernement comme Banque Centrale, qui ont adopté un discours beaucoup plus conciliant vis-à-vis des géants de la technologie cotés sur les marchés étrangers.

Du côté des secteurs, dans un scénario de fortes tensions sur les prix des matières premières, le secteur de la santé (+5,5%) est à l'honneur affichant la meilleure performance, suivi de près par celui de l'énergie (+5%) porté par un prix du baril qui gagne 15% sur le mois. En bas de tableau, on retrouve la consommation discrétionnaire (-6,2%) pénalisée par les chiffres records de l'inflation ainsi que par la baisse de la confiance des consommateurs. Par ailleurs, on ne compte plus les sociétés américaines ou européennes qui se sont désengagées de la Russie face au conflit. Enfin, la Commission européenne a proposé courant mars son plan « REPowerEU » afin d'abaisser la dépendance de l'Europe à l'énergie russe bien avant 2030.

Au niveau du portefeuille, dans ce contexte très incertain, nous profitons du rebond du marché pour réduire quelques positions. Nous sortons par ailleurs de l'équipementier français Faurecia, qui affiche une valorisation attractive, mais dont les perspectives se sont profondément dégradées depuis le début du conflit en Ukraine.

AVRIL 2022

En avril, les marchés financiers ont été pris en étau par la guerre russe en Ukraine et par le changement des indications prospectives des banquiers centraux. Tout d'abord, sur le front du conflit aux portes de l'Europe, force est de constater que Vladimir Poutine s'est mis la quasi-totalité des nations à dos. Et les chiffres macro-économiques publiés en fin de mois commencent à démontrer l'ampleur des conséquences de cette invasion. Ainsi, si la croissance trimestrielle française est ressortie nulle pour le premier trimestre de l'année, les Etats-Unis ont vu leur Produit Intérieur Brut reculer de 1,4% en rythme annualisé, du fait d'un accroissement du déficit extérieur et d'un écoulement des stocks plus important que prévu, signe que les pénuries ne sont pas en voie de se résorber.

Mais ce sont, sans nul doute, les chiffres de l'inflation qui ont entraîné les conséquences les plus néfastes sur les marchés financiers. Ainsi, aux Etats-Unis, l'inflation publiée s'est affichée à 8,5% sur un an glissant, tandis que l'inflation cœur, c'est-à-dire sans les éléments volatils comme l'énergie et l'alimentation, s'établissait à 6,5%, s'éloignant toujours plus de la cible de la Réserve fédérale américaine. En Europe, la flambée des prix à laquelle on assiste est moindre, puisque l'inflation publiée et l'inflation cœur sont ressorties respectivement à 7,5% et 3,5%, bénéficiant des différentes mesures gouvernementales et autres boucliers tarifaires.

Du fait des niveaux d'inflation, les discours des banquiers centraux ont mis énormément de pression sur les marchés. Ainsi, alors que la Réserve fédérale américaine avait depuis des années accoutumé les marchés à des hausses de taux de 25 bps, ce sont désormais des hausses de 50 voire 75 bps qui sont évoquées par Jérôme Powell et les gouverneurs des banques régionales. En Europe, Christine Lagarde, elle aussi, a dû infléchir son discours et n'hésite plus à parler de sortir de la politique de taux négatifs mise en place par son prédécesseur. Par conséquent, le mois écoulé a été globalement dramatique pour les valeurs technologiques (le Nasdaq a perdu plus de 13% en avril, sa pire performance mensuelle depuis octobre 2008), pénalisées par la normalisation des taux d'intérêt et par l'appréciation des résultats du premier trimestre. Néanmoins, les performances réalisées par les grands indices boursiers sont plus contrastées. En effet, si l'ensemble des valeurs américaines perd près de 9% en dollar, les marchés européens ne perdent que 2% sur le mois. Dans le même temps, l'avance des Etats-Unis dans la course à la normalisation des taux pour combattre l'inflation propulse le dollar à des sommets, le billet vert s'appréciant de quelque 5% sur le mois face à l'euro. Rappelons enfin, que la Chine continue sa politique « 0 covid », au grand dam des économistes qui s'inquiètent des conséquences sur la croissance de l'économie mondiale.

Dans ce contexte compliqué, nous observons une rotation sectorielle en faveur des secteurs défensifs et au détriment des secteurs cycliques. Ainsi, la consommation de base (+3.9%), perçu comme un secteur refuge, surperforme. Le secteur de l'énergie (+3,5%) lui continue de profiter de la hausse des prix du pétrole alors que l'OPEP a affirmé qu'elle ne pourra pas compenser l'offre de matières premières russes malgré les efforts pour augmenter la production dans plusieurs pays. Enfin, le secteur des services aux collectivités (+1,9%) profite de l'annonce d'un embargo sur le charbon russe qui a provoqué une hausse du prix du charbon de +26,1% sur le mois. En bas de tableau, on retrouve la technologie (-6,9%), l'immobilier (-5,7%) et la finance (-4,1%) qui plient sous la pression des taux. Enfin, à ce stade, les publications ont plutôt constitué un motif de satisfaction. Sur le Stoxx 600, 40% des sociétés ont publié leurs chiffres et 66% ont battu les attentes de résultats. Par ailleurs, beaucoup de sociétés ont confirmé leur capacité à faire passer des hausses de prix, ce qui continue d'alimenter la croissance des BPA attendue, pour 2022, en hausse de +11,6% (vs +9,7% en mars).

MAI 2022

Au cours du mois de mai, les marchés financiers ont une nouvelle fois été victimes d'une grande volatilité, ployant sous l'effet de l'actualité macroéconomique, géopolitique et micro-économique.

Sur le front macro-économique, on retiendra surtout les nombreuses interventions des banquiers centraux qui vont toutes dans le même sens. En Europe, un certain nombre de gouverneurs de la BCE ont pris la parole pour préparer les marchés à une amorce de normalisation des taux d'intérêt beaucoup plus rapide que prévu. En effet, la vigueur de l'inflation pourrait conduire l'institution de Francfort à sortir de la politique de taux négatifs dès juillet prochain. Au Royaume-Uni, la Bank of England, qui a remonté son taux directeur d'un quart de point, a douché les ardeurs des marchés financiers en prévoyant une récession économique en 2023. Enfin aux Etats-Unis, la Réserve fédérale américaine a accéléré le resserrement des conditions monétaires en remontant son taux directeur d'un demi-point, pour la première fois depuis le début du 21ème siècle. Néanmoins, les turbulences causées par ces actions concertées contre l'inflation ont été soudainement calmées par la publication des minutes de la réunion de la FED, le 25 mai, à la veille du week-end de l'Ascension, semblant écarter pour le moment des futures hausses de taux de l'ordre de plus d'un demi-point.

Sur le front géopolitique, plus personne ne croit à une résolution rapide du conflit russo-ukrainien. Ainsi, les européens ont voté à la quasi-unanimité de nouveaux trains de sanctions contre la Russie. Mais c'est également la gestion de la crise sanitaire en Chine, avec une politique Zéro-COVID qui montre ses limites pourtant évidentes, qui a amplifié les mouvements de marché. Néanmoins, le déconfinement de Shanghai prévu le 1er juin a insufflé un certain soulagement, ce qui a permis aux actions chinoises de se reprendre lors de la dernière semaine du mois de mai.

Sur le front micro-économique enfin, les révisions des prévisions des entreprises ont souvent entraîné des conséquences dramatiques notamment sur les valeurs technologiques américaines.

Ainsi, sur le mois, les marchés affichent des performances disparates, selon les zones géographiques et les secteurs. En Europe, l'Eurostoxx 50 et le CAC 40 mettent fin à une série de 4 mois consécutifs de baisse pour afficher des performances positives, tirées par les secteurs bancaire (+8.4%) et pétrolier (+11.9%). A contrario, outre-Atlantique, le Nasdaq perd à nouveau plus 2%.

Au niveau du fonds, nous matérialisons plusieurs gains au sein des bancaires pour financer l'introduction d'une nouvelle ligne, la banque néerlandaise ING Groep, qui affiche une performance boursière décevante, selon nous non justifiée, en relatif à ses concurrents depuis le début de l'année. Nous nous renforçons par ailleurs sur le spécialiste de la nutrition DSM, suite à l'annonce de son projet de rapprochement avec Firmenich, géant suisse de la parfumerie et des arômes. Cette opération fait beaucoup de sens pour le groupe et nous la voyons d'un très bon œil chez Myria. Enfin, nous cédon les titres EuroAPI que nous avons reçu en début de mois, conséquence de sa scission par le groupe pharmaceutique Sanofi.

JUIN 2022

Décidément, les mois se suivent et se ressemblent et juin n'a pas fait exception à la règle en vigueur depuis le début de l'année. Ainsi, la plupart des marchés financiers, qu'ils soient obligataires, actions ou crypto ont encore amplifié leur correction.

Sur le front macro-économique, les marchés financiers sont passés de la peur de l'inflation à la peur de la récession. Ce glissement sémantique, qui couvait depuis plusieurs mois sous l'effet des pénuries touchant, parmi d'autres, les secteurs technologique, industriel et alimentaire, et du conflit russo-ukrainien, a été provoqué par la hausse surprise de 75 points de base du taux directeur de la Réserve fédérale américaine le 15 juin dernier. Cette mesure inédite depuis plusieurs décennies a jeté un certain froid sur les marchés financiers qui commencent à croire que la banque centrale américaine aura de plus de plus de mal à lutter efficacement contre une inflation en grande partie exogène tout en pilotant un atterrissage en douceur de l'économie. En effet, elle estime désormais à 80% la probabilité d'une récession aux US.

Auparavant, lors de la dernière réunion de la Banque Centrale Européenne, Christine Lagarde avait reconnu travailler sur une première hausse du taux directeur de 0.25% en juillet et envisager jusqu'à 0.50% de remontée en septembre prochain, signe que l'environnement de taux négatif est désormais derrière nous. Depuis lors, les chiffres d'inflation publiés dans la zone euro ne sont pas plus rassurants : plus de 10% en Espagne et presque 6% en France, qui va d'ailleurs débloquer 50 milliards d'euros pour lutter contre le phénomène. Seule l'Allemagne a publié une inflation légèrement moindre que le mois précédent à 7.6%.

Dans cette ambiance morose, les différentes enquêtes de confiance des consommateurs sont toutes orientées à la baisse, certaines reflétant un pessimisme très fort, ce qui n'est pas de bon augure pour la croissance future. En effet, la consommation compte pour près de 70% dans la constitution du PIB des économies développées.

Du côté des marchés actions européens, les performances sont difficiles sur le mois, avec des baisses de l'ordre de 8% pour l'Eurostoxx 50 et le CAC 40. Ainsi, tous les secteurs sont à la peine en juin. En premier lieu, le secteur de l'immobilier (-18.9%), très lourdement impacté par la forte hausse de l'inflation et des taux d'intérêt. Vient ensuite, le secteur des matériaux de base, (-15.9%), lui aussi très pénalisé par un cycle qui se dégrade et des craintes de récession. C'est pourquoi, face aux incertitudes actuelles qui pèsent fortement sur la visibilité du reste de l'année, les secteurs de la consommation de base et de la santé jouent à plein leur rôle défensif affichant des replis modestes respectivement de -1.5% et -2.9% sur le mois.

Au niveau du portefeuille, nous profitons du très fort rebond du titre Prosus, sous l'effet d'annonce d'un plan de rachat d'actions, pour sortir complètement de la ligne. Nous nous allégeons par ailleurs fortement sur le secteur des équipementiers pharmaceutiques (Siemens Healthineers et Philips) alors que les confinements Chinois devraient avoir un impact sur la marge de la division imagerie médicale et que les ruptures dans la chaîne d'approvisionnement continuent de peser sur l'offre. Enfin, sur l'énergie, nous arbitrons Eni au profit de TotalEnergies qui bénéficie actuellement d'un meilleur momentum.

JUILLET 2022

Le mois de juillet a marqué un coup d'arrêt net à la baisse des marchés financiers, qui ont par conséquent fortement rebondi, certains effaçant même les performances catastrophiques du mois de juin. Pour autant, la volatilité a encore été très élevée, notamment lors de la première quinzaine de juillet.

Sur le front politique, l'Italie est revenue sur le devant de la scène européenne. La coalition de Mario Draghi a en effet volé en éclat sous les coups de boutoir du Mouvement 5 étoiles et le contraignant à présenter sa démission au Président Mattarella. Même si ce dernier l'a refusée, c'est le Parlement qui a eu le dernier mot, les membres ne votant pas la confiance au désormais ancien Premier Ministre italien. De nouvelles élections sont d'ores et déjà programmées le 25 septembre prochain. Au Royaume-Uni également, Boris Johnson a été contraint à la démission, la pression des différentes affaires ayant conduit la plupart de ses ministres à claquer la porte du gouvernement.

Par ailleurs, la pression de Vladimir Poutine sur les pays européens s'est encore accrue via la limitation drastique des exportations de gaz. Pour le moment, le robinet n'est pas tout à fait coupé, le gazoduc Nord Stream 1 fonctionnant à seulement 20% de ses capacités, les Russes prétextant des problèmes de maintenance sur les turbines.

Dans cette ambiance chargée, la réunion de la Banque centrale européenne qui s'est tenue le 21 juillet a permis aux intervenants d'être rassurés sur plusieurs points. Tout d'abord, Mme Lagarde a convaincu sur le nouvel outil anti-fragmentation élaboré par ses services, notamment pour empêcher que les taux de rendement des emprunts d'Etat italien ne dérive trop à la hausse. Ensuite, la sortie de la politique de taux négatif, par la remontée du taux directeur de 50 points de base a finalement contribué à rassurer les marchés sur la volonté de l'institution de Francfort de lutter à la fois contre une inflation désormais galopante sans toutefois trop pénaliser une croissance désormais atone sur le Vieux Continent.

Paradoxalement, ce qui a rassuré les marchés, c'est le fait que les Etats-Unis soient officiellement en récession, alors que la normalisation des taux d'intérêt voulue par la Réserve fédérale américaine est toujours en cours. Les opérateurs misent sur le fait que compte tenu de l'arrêt actuel de l'économie, la Banque centrale n'aura pas besoin d'aller trop loin dans la remontée de son taux directeur et qu'elle pourra même être forcée à entamer un cycle inverse dès l'année prochaine.

Nous avons quelques peu modifié l'architecture du portefeuille en attendant que la dégradation économique et que la hausse de l'inflation se stabilisent. Ainsi, nous avons vendu certaines positions cycliques comme ArcelorMittal, Commerzbank, Publicis ou Worldline pour investir sur Ahold, FDJ ou encore le groupe hollandais de télécommunications KPN. Le portefeuille a perdu une partie de l'avance qu'il avait accumulé depuis le début de l'année mais offre aujourd'hui un positionnement plus prudent dans un environnement peu visible.

AOÛT 2022

Le mois d'août 2022 s'est distingué par une actualité géopolitique et économique très chargée qui a marqué le retour d'une hausse de la volatilité des marchés financiers. Finalement, ce sont les données macroéconomiques qui ont réellement animé les marchés, alors que la plupart des investisseurs étaient en vacances. Il est vrai que la première quinzaine a été encourageante sur de nombreux indicateurs, notamment aux Etats-Unis. Alors que la première puissance mondiale est officiellement en récession, du fait de deux trimestres consécutifs de croissance négative, l'économie américaine a montré des signes de résilience impressionnants. Ainsi, les créations nettes d'emploi sont ressorties en forte hausse, avec plus d'un demi-million de postes créés au mois de juillet, le taux de chômage s'est affiché à un plus bas historique à 3.5% de la population, et même l'inflation a commencé de décélérer s'affichant à +8.7% en glissement annuel contre +9.1% au mois de juin. En conséquence, les opérateurs ont fait le pari que la Réserve fédérale américaine allait probablement ralentir le rythme de hausses de son taux directeur. Las ! Lors du traditionnel Symposium de Jackson Hole, Jerome Powell, dans sa courte intervention du 26 août, a douché les espoirs des places financières en affirmant que la Banque centrale américaine devrait certainement devenir restrictive dans sa politique monétaire afin de calmer la vigueur de l'inflation. Aussi, depuis lors, les marchés ont entamé un nouveau cycle de baisse violente, précipitant les performances mensuelles en territoire négatif. Enfin, le 31 août, ont été divulgués les chiffres d'inflation dans les pays de la zone euro : si l'inflation française a été moins forte que prévu à 6,5% sur un an, celle de la zone euro dans son ensemble a bondi de plus de 9% sur la même période, ce qui devrait contraindre la Banque centrale européenne à durcir son action et probablement remonter son taux directeur de 50, voire 75 bps lors du Conseil des Gouverneurs de septembre prochain.

En synthèse, les indices européens finissent donc logiquement le mois en berne, l'Eurostoxx 50 et le CAC40 reculant tous deux de plus de 5%. Outre-Atlantique, le SP500 et le Nasdaq finissent également dans le rouge cédant plus de 4%.

Dans ce contexte, sur le portefeuille, nous avons confirmé notre gestion prudente prévalant depuis la fin du mois de février en continuant d'alléger certaines positions tout en maintenant notre exposition aux secteurs les plus sensibles à la remontée des taux, en particulier l'assurance à travers Allianz. Nous avons pris des profits sur ASML et Ahold à la suite des résultats et réduit les Sanofi du fait d'une accumulation de mauvaises nouvelles au cours du mois sur certains de ses médicaments phares (Amcenestrant, Tolebrutinib et Zantac).

SEPTEMBRE 2022

2022 est décidément une « Annus Horribilis », pour reprendre la célèbre expression de la Reine d'Angleterre, décédée le 8 septembre dernier. Et le mois de septembre ne fait que confirmer cette impression de krach boursier que nous vivons depuis le début de l'année.

Sur le plan politique, ce n'est pas l'accession au trône du Roi Charles III qui a retenu l'attention des intervenants, mais plutôt le remplacement de Boris Johnson par Liz Truss. Cette dernière, afin de contenir l'inflation des prix de l'énergie, a annoncé un plan de mesures fiscales combinant à la fois un prix plafond sur l'énergie et des baisses d'impôts massives, notamment pour les plus riches contribuables, s'élevant au total à 150 milliards de livres sterling financés par la dette. Ainsi, de manière simultanée, les marchés financiers ont défié la nouvelle Première Ministre, précipitant la Livre à un plus bas historique contre le dollar et envoyant le rendement de l'emprunt à 30 ans aux alentours des 5% annuels, forçant la Banque d'Angleterre à remettre au goût du jour les achats d'obligations pour éteindre l'incendie.

Ailleurs en Europe, les Italiens ont décidé de confier leur avenir à la coalition des droites extrêmes emmenée par Georgia Meloni, dirigeante du parti postfasciste Fratelli d'Italia. Alors qu'on pouvait redouter un test grandeur nature des nouvelles mesures anti-fragmentation élaborée par la Banque centrale européenne, cette dernière n'a pas eu besoin de les mettre en œuvre pour le moment.

Sur le plan macro-économique, ce sont toujours les publications analysées par le prisme de l'inflation constatée et future qui font et défont les marchés. Celle-ci est d'ailleurs toujours en hausse en Europe et a même franchi la barre des 10% en septembre, ce qui devrait contraindre la Banque centrale européenne à poursuivre son cycle de hausse des taux plus longtemps qu'anticipé. En conséquence, l'évolution des taux et des devises a été particulièrement forte et explique en partie les évolutions boursières du mois. On notera que les taux 10 ans ont gagné 64bps aux Etats-Unis, 129bps au Royaume-Uni et 56bps en Allemagne.

Sans surprise donc, les marchés actions ont connu un mois de septembre exécrable, le Stoxx 600 terminant en baisse de -6,6%. Ainsi, les secteurs largement endettés et à durée longue ont été significativement impactés par la hausse des taux, en témoigne les performances désastreuses de l'Immobilier (-17.3%), des services de communication (-11.0%) et des services aux collectivités (-9.1%).

Au niveau du portefeuille, face à cette volatilité accrue, nous sommes restés plutôt attentistes, le portefeuille poursuivant sa surperformance suite à son repositionnement de manière prudente début juillet.

OCTOBRE 2022

En octobre 2022, les marchés financiers actions ont connu un rebond massif, notamment sur les deux dernières semaines du mois, soutenu par l'accalmie sur le front obligataire.

Sur le plan politique, c'est à nouveau le Royaume-Uni qui a fait la une, avec le record de brièveté au pouvoir établi par la Première ministre britannique Liz Truss, contrainte de démissionner le 21 octobre après le krach obligataire provoqué par l'annonce son plan de relance, qui aurait pu mettre au tapis les fonds de pension du Royaume-Uni. Le débranchement, une semaine auparavant, de son éphémère ministre des Finances, Kwasi Kwarteng, n'aura donc pas suffi pour maintenir sa tête au pouvoir. Elle a ainsi été remplacée par Rishi Sunak qui a été chargé par le roi Charles III de former un nouveau gouvernement.

Ces événements n'ont pas été sans conséquences financières, les taux d'intérêt britanniques ayant spectaculairement baissé entre le 14 octobre et la fin du mois de l'ordre de 100 points de base, effaçant ainsi le psychodrame provoqué par l'ex-chef du gouvernement.

En conséquence, les marchés actions ont également affiché un rebond salubre en octobre. L'Eurotox 50 et le CAC 40 progressent ainsi respectivement de +9,1% et +8,8%, permettant à l'ensemble des secteurs de clôturer le mois dans le vert. Dans le haut du tableau on retrouve à nouveau le secteur de l'énergie (+12%) qui a bénéficié d'une remontée du prix du baril suite à l'annonce d'une baisse de la production par l'OPEP+. Le secteur est en hausse de près de 38% depuis le début de l'année, tristement

porté par un environnement opérationnel que nous connaissons, des résultats records et un retour à l'actionnaire important. Sur le mois, les valeurs du luxe ont également publié, avec dans l'ensemble des résultats très supérieurs aux attentes, et qui ne montrent toujours pas le moindre signe probant de ralentissement de leur activité.

Pour autant, on dénombre une quarantaine d'avertissements sur résultats sur le trimestre, en raison de l'environnement inflationniste qui impacte les coûts et la demande des consommateurs. Le spectre d'une récession mondiale se fait de plus en plus sentir avec le FMI qui a de nouveau abaissé ses prévisions de croissance en 2023 à +2,7% (vs +2,9% en juillet). Les attentes des bénéficiaires par action continuent par ailleurs de se tasser pour 2023 (+2,2% vs +2,5% en septembre). Enfin, Xi Jinping a été reconduit à la tête du parti communiste chinois pour la troisième fois, affichant son ambition et sa volonté de poursuivre la régulation « des revenus excessifs » pour atteindre l'objectif de « prospérité commune ».

Dans ce contexte, nous poursuivons le positionnement prudent et défensif du portefeuille. Nous renforçons ainsi notre pari sur la Française des Jeux (FDJ), dans le sillage d'une très bonne publication, de catalyseurs importants à venir avec la coupe du monde de football qui démarre au Qatar, d'une politique de croissance externe plus active et du relèvement de sa guidance pour 2022. Nous arbitrons également une partie du leader mondial des gaz industriels, Linde, après l'annonce de son intention de se retirer de la bourse de Francfort, au profit de son concurrent français, Air Liquide, dont la publication des résultats est par ailleurs ressortie très solide. Nous sortons enfin de l'opérateur de télécommunication néerlandais KPN après sa récente sous-performance.

NOVEMBRE 2022

En novembre 2022, les marchés financiers actions ont continué sur leur lancée du mois précédent et ont amplifié leur reprise portée par un certain nombre de bonnes nouvelles.

Sur le plan politique tout d'abord, contrairement à ce qui était anticipé, les élections américaines de mi-mandat ont démontré une grande résilience des démocrates face aux républicains qui n'ont pu mettre la main sur le Congrès. Ainsi, le peuple américain n'a accordé qu'une courte victoire aux Républicains dans leur conquête de la Chambre des Représentants alors que le Sénat reste aux mains des Démocrates.

Sur le front géopolitique, le dernier G20 qui s'est tenu en Indonésie a permis de faire bouger des positions a priori figées quant au conflit russo-ukrainien. Le Président chinois Xi Jinping s'est légèrement rapproché de la vision occidentale et a déclaré s'opposer fermement à une instrumentalisation des produits énergétiques et alimentaires, ce qui a été interprété comme une critique voilée de l'action du Président russe. Le président américain s'est par ailleurs dit prêt à parler avec V. Poutine si ce dernier cherche un moyen de mettre fin à la guerre.

Enfin, alors que les contestations contre les mesures anti-Covid se multiplient en Chine, les espoirs d'un assouplissement de la politique sanitaire chinoise s'accroissent après que le gouvernement a assoupli ses conditions d'entrée aux voyageurs et affirmé son souhait d'accélérer la vaccination des personnes âgées.

Pour couronner le tout, les chiffres d'inflation publiés ont montré des signes d'accalmie rapide tandis que les banquiers centraux américains ont commencé à infléchir leurs discours, mettant du baume au cœur des investisseurs. En conséquence, le rendement du 10 ans français s'est encore détendu de près de 30 points de base en novembre, tandis que son équivalent allemand en perdait plus de 20. Aux Etats-Unis, la décrue des taux obligataires aura été de plus de 40 points de base tant les marchés semblent jouer la fin prochaine de la normalisation des taux d'intérêt.

Ainsi l'optimisme des marchés financiers est toujours de rigueur. Les marchés ont pu à loisir profiter du reflux des taux d'intérêt, de la forte baisse des matières premières, notamment du pétrole, et du retour en grâce de l'euro qui a repris plus de 5% face au dollar. Dans ces conditions, l'Eurotox 50 et le CAC40 s'adjugent respectivement des hausses de près de 10% et 7,5%.

Dans ce contexte, nous maintenons malgré tout notre positionnement prudent. Les craintes de récession en 2023 sont plus que jamais d'actualité et la crise énergétique que nous traversons sur le

continent européen n'est toujours pas résolue. Nous réalisons ainsi assez peu d'opérations sur le mois. Nous profitons tout de même de l'annonce du départ du directeur général de Puma, en poste depuis 2013 et véritable architecte de la renaissance du groupe, avec un triplement des ventes et un quadruplement de la marge EBIT sous son mandat, pour nous repositionner sur l'équipementier sportif Adidas, dont il prendra la direction à partir du 1er janvier 2023.

DECEMBRE 2022

En décembre 2022, les marchés financiers actions sont violemment repartis à la baisse, pénalisés essentiellement par le maintien d'un discours et d'une politique monétaire extrêmement ferme de la part des principales banques centrales.

Sur le plan politique, la volte-face des autorités chinoises quant à la politique Zéro-Covid a eu des effets mitigés. En effet, la réouverture de la Chine s'est faite sous la pression de la rue, qui n'en pouvait plus des confinements interminables et qui commençait à demander ouvertement la démission du Président à vie. Mais, après que l'ensemble des économies ont salué cette décision, les failles du système de santé chinois sont apparues au grand jour.

Les marchés financiers ont donc broyé du noir au cours du dernier mois de l'année. Il faut dire que si les chiffres d'inflation publiés de part et d'autre de l'Atlantique ont pu avoir un effet rassurant - on constate une décélération rapide de la hausse des prix à la consommation - les interventions des banquiers centraux ont quant à elles eu l'effet d'une douche froide. Certes, le dernier mouvement de hausse des taux aux Etats-Unis n'a été que de 50 points de base, le taux directeur s'établissant désormais à 4,50%. Mais le signal d'un taux terminal de l'ordre de 5% ou plus et surtout d'aucun mouvement de baisse à prévoir sur 2023 ont eu raison de l'optimisme des intervenants. Plus encore, le lendemain, la BCE a aussi annoncé une hausse de son taux directeur de 50 points de base qui s'établit désormais à 2%. Aussi, lors de la conférence de presse de Christine Lagarde, cette dernière a été d'une clarté limpide et a ainsi signifié que le mouvement de hausse des taux était loin d'être fini et que les marchés devaient s'attendre à un taux terminal supérieur ou égal à 3% pour la Zone euro.

En conséquence, les marchés actions ont eu des comportements disparates. En Europe, le CAC et l'Eurostoxx 50 terminent le mois sur des baisses supérieures à 3,8%, mais affichent finalement des reculs limités sur l'année, de l'ordre de -7,4% et -9,5% respectivement. Aux Etats-Unis, les indices SP 500 et Nasdaq chutent plus lourdement avec des baisses mensuelles respectives supérieures à 6% et 9% sur le mois et comprises entre -18% et -33% sur l'année. Seuls les marchés émergents surnagent notamment grâce à la Chine pour le deuxième mois consécutif mais terminent l'année en baisse de -20% en dollar.

Dans un marché en baisse sur le dernier mois de l'année, le fonds a conservé son avance par rapport à son indice de référence. Comme depuis le début de l'année, nous avons maintenu des positions très maîtrisées et avons limité le risque par une allocation très proche de l'indice. Ainsi, c'est par la sélection que nous avons pu faire la différence sur l'année avec de bons choix dans l'industrie (Thalès, Airbus, AENA), la santé (EssilorLuxottica) ou les financières (CaixaBank). Seul mouvement significatif sur le mois, nous avons initié une position sur Michelin. Nous n'étions pas exposés à ce segment de l'automobile et considérons que le groupe continue d'avoir la capacité d'augmenter ses prix sur des produits spécifiques. Dans un marché encore peu visible en ce début d'année, nous souhaitons toujours privilégier des sociétés bénéficiant d'un important pouvoir de fixation des prix.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 30 décembre 2022, le fonds a réalisé une performance de -11,34%, contre -11,36% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les critères suivants :

3 piliers	17 critères dont :
Environnement	Emissions de gaz à effet de serre, scope 1, 2 et 3
	Part d'énergie renouvelable
	Gestion de l'eau
	Emissions de déchets et déchets dangereux
Social	Politique de biodiversité
	Taux de rotation des employés
	Formation des collaborateurs
	Pourcentage de femmes dirigeantes
Gouvernance	Politique ESG publiques
	Gestion des risques sociaux
	Suivi quantitatif de l'écart de rémunération
	Indépendance du conseil d'administration
	Rémunération liée aux objectifs ESG

	Pourcentage de femmes au conseil d'administration
--	---

INDICATEURS

Les informations sur chaque critère sont issues des rapports annuels des sociétés et téléchargées via Bloomberg. Les critères sont normalisés pour pouvoir être comparés entre eux. La note globale résulte de l'équipondération par pilier de l'ensemble de ces critères.

APPROCHE ESG : Approche Best in Class

Cette approche n'exclut aucun secteur a priori mais conserve les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers. Pour être éligible à l'investissement, une société doit figurer parmi les 80% les mieux notées de chaque secteur (11 secteurs identifiés). Dans la limite de 10% de l'actif net, des investissements non notés ou ne satisfaisant pas au critère sectoriel précédent sont possibles, sous réserve d'étude motivée du gérant et validée en comité ESG interne.

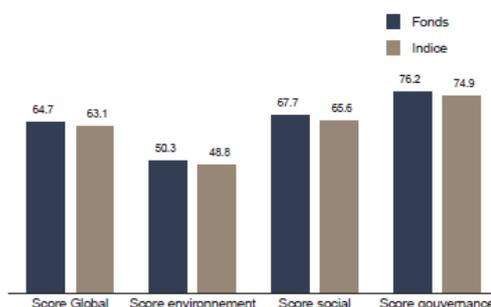
INDICE DE REFERENCE

STOXX Europe ex UK Large (dividendes réinvestis)

Score ESG

	Score	Couverture
Fonds	64.7	97.82%
Indice	63.1	100.00%

Score global et critères



Top 10 émetteurs : score ESG

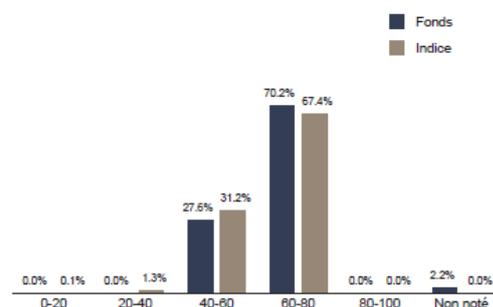
Nom	Poids	Score ESG
L'Oreal	1.27%	80
Roche Holding Ag	4.27%	79
Zurich Insurance Grou	1.69%	78
Ing Groep Nv	1.32%	77
Schneider Electric Se	2.02%	76
Capgemini Se	0.67%	76
Enel Spa	0.91%	76
Pemod Ricard Sa	1.14%	75
Hermes International	1.24%	75
Koninklijke Dsm Nv	1.01%	74
Total	15.54%	

Intensité carbone

(en tonnes par million d'euros de revenus)

30/12/2022	Fonds	Indice	Relatif
Total	4122	3852	270

Répartition par score ESG



Top 10 émetteurs : intensité carbone

Nom	Poids CO2 émis (t / CA M€)
Airbus Se	1.88%
Siemens Ag-Reg	1.76%
Rwe Ag	0.80%
Eni Spa	0.99%
Michelin (Cgde)	0.41%
Totalenergies Se	3.66%
Safran Sa	1.15%
Linde Plc	2.95%
Iberdrola Sa	1.92%
Basf Se	0.67%
Total	16.20%

Exemple de critères d'indicateurs d'impact

	Valeur	Couverture
Environnement	Pourcentage moyen d'énergie renouvelable consommée	38.66% 88.30%
Social	Pourcentage moyen de femmes cadres	21.87% 97.82%
Gouvernance	Pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration	68.06% 96.84%

Couverture par un score ESG

Score ESG Global : Ce score est la somme équipondérées des critères sélectionnés. Pour les secteurs de la finance, télécommunications, technologie et immobilier, on supprime les critères non pertinents d'utilisation de déchets dangereux, rejet des déchets et utilisation de l'eau qui sont non pertinents. Pour les autres secteurs, on conserve les 17 critères. La note finale est comprise entre 0 et 100.

Score Environnement : Ce score est la somme des critères équipondérés correspondants au pilier Environnement. Il est compris entre 0 et 100.

Score Social : Ce score est la somme des critères correspondants au pilier Social. Il est compris entre 0 et 100.

Score Gouvernance : Ce score est la somme des critères équipondérés correspondants au pilier Gouvernance. Il est compris entre 0 et 100.

Intensité carbone

Ce chiffre représente le total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans le portefeuille (exprimées en tonnes d'équivalent CO2), par million d'euros de chiffre d'affaires. Pour calculer les émissions carbone de l'entreprise nous utilisons les émissions du Scope 1 (émissions de gaz à effet de serre directement liées à la fabrication du produit), du Scope 2 (émissions de gaz à effet de serre indirectes liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication du produit) et du Scope 3 (autres émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas liées directement à la fabrication du produit, mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie...). Ainsi, pour chaque million d'euros de chiffre d'affaires, les entreprises du portefeuille émettent X tonnes d'équivalent CO2.



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél.: +33 (0) 147 63 67 00

Fax: +33 (0) 147 63 69 00

www.rsmfrance.fr

UFF PRIVILEGE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **30 DECEMBRE 2022**

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF PRIVILEGE** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 avril 2023

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mohamed BENNANI'.

Mohamed BENNANI
Associé

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
INSTRUMENTS FINANCIERS	19 747 997,44	25 939 860,70
OPC MAÎTRE	19 747 997,44	25 939 860,70
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	48 021,31	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	48 021,31	0,00
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Liquidités	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	19 796 018,75	25 939 860,70

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	19 497 738,00	25 023 869,11
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	606 423,22	1 274 196,64
Résultat de l'exercice (a,b)	-346 461,22	-427 620,88
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	19 757 700,00	25 870 444,87
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	35 179,30	44 667,99
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	35 179,30	44 667,99
COMPTES FINANCIERS	3 139,45	24 747,84
Concours bancaires courants	3 139,45	24 747,84
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	19 796 018,75	25 939 860,70

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	19,53	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	19,53	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	286,72	419,23
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	286,72	419,23
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-267,19	-419,23
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	371 474,80	487 221,09
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-371 741,99	-487 640,32
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	25 280,77	60 019,44
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-346 461,22	-427 620,88

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010190256 - Part UFF PRIVILEGE : Taux de frais maximum de 1,75% TTC

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts UFF PRIVILEGE	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	25 870 444,87	27 805 885,43
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	471 349,31	842 082,37
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 700 402,18	-7 489 086,07
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	658 729,60	1 418 885,84
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-552,00	-624,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-3 170 127,61	3 780 941,62
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 438 556,74	6 608 684,35
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-6 608 684,35	-2 827 742,73
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-371 741,99	-487 640,32
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	19 757 700,00	25 870 444,87

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	48 021,31
TOTAL DES CRÉANCES		48 021,31
DETTES		
	Frais de gestion fixe	35 179,30
TOTAL DES DETTES		35 179,30
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		12 842,01

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	3 427,2883	471 349,31
Parts rachetées durant l'exercice	-26 830,9382	-3 700 402,18
Solde net des souscriptions/rachats	-23 403,6499	-3 229 052,87
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	145 446,6734	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	371 474,80
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			19 747 997,44
	FR0013028339	MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE	19 747 997,44
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			19 747 997,44

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-346 461,22	-427 620,88
Total	-346 461,22	-427 620,88

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-346 461,22	-427 620,88
Total	-346 461,22	-427 620,88

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	606 423,22	1 274 196,64
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	606 423,22	1 274 196,64

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	606 423,22	1 274 196,64
Total	606 423,22	1 274 196,64

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	36 107 133,74	35 767 534,67	27 805 885,43	25 870 444,87	19 757 700,00
Nombre de titres	296 801,2885	244 653,1702	214 834,8414	168 850,3233	145 446,6734
Valeur liquidative unitaire	121,65	146,19	129,42	153,21	135,84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	2,10	4,03	1,97	7,54	4,16
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,45	-2,40	-2,19	-2,53	-2,38

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE	EUR	19 328	19 747 997,44	99,95
TOTAL FRANCE			19 747 997,44	99,95
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			19 747 997,44	99,95
TOTAL Organismes de placement collectif			19 747 997,44	99,95
Créances			48 021,31	0,24
Dettes			-35 179,30	-0,17
Comptes financiers			-3 139,45	-0,02
Actif net			19 757 700,00	100,00

Parts UFF PRIVILEGE	EUR	145 446,6734	135,84
----------------------------	------------	---------------------	---------------

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: UFF PRIVILEGE
Identifiant d'entité juridique : FR0010190256

Caractéristiques environnementales et/ou sociales identiques à celles du Fonds Maître MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui **Non**

<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% <input type="checkbox"/> dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables. <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE (ci-après le « Fonds ») a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des émetteurs qui ont de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'OPCVM, éligible au PEA, est spécialisé dans la gestion d'actions de sociétés européennes et a été investi au minimum à 75% en titres éligibles.

Parmi les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG, peuvent être cités pour exemple :

Environnement : émission de gaz à effet de serre des émetteurs, volumes des déchets produits ou recyclés, volumes d'eau consommée ou recyclée

- *Social : équité hommes/femmes dans la gestion de l'entreprise (proportion de femmes au Comex...), gestion de la chaîne d'approvisionnement*
- *Gouvernance : nombre ou pourcentage d'administrateurs indépendants, rémunération des membres du CA liée à des objectifs ESG*

L'indicateur de référence, le STOXX Europe ex UK Large® (dividendes réinvestis), a été utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Cet indicateur a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 31 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- *Le score ESG, issu de la notation développée en interne par Myria Asset Management au niveau du portefeuille a atteint les 64,70 sur 100.*
- *Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Class (i.e. 20% de chaque secteur de l'univers d'investissement).*

De plus, les indicateurs ESG suivant correspondant aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance promues ont été particulièrement suivis.

Des exemples de critères permettant d'évaluer leurs performances respectives au 31 décembre 2022 sont :

- *L'intensité carbone représente 4 122 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires.*
- *La part des énergies renouvelables consommées par les sociétés composant le portefeuille atteint 38,66% (pour une couverture de 88,30%)*
- *Le pourcentage moyen de femmes cadres atteint 21,87% (pour une couverture de 97,80%)*
- *La part de membres indépendants au conseil d'administration atteint 68,06% (pour une couverture de 96,87%)*

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds et à son annexe.

Il n'y a eu pas de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022.

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

Non applicable.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Non applicable.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Non applicable.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Non applicable.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

- ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

La Société de Gestion a mis en place des méthodes d'évaluation sur les émetteurs investis pour chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



<i>Indicateur d'incidence négative</i>	<i>Notation ESG Méthodologie développée en interne</i>	<i>Politiques d'exclusion</i>	<i>Analyse de controverse</i>	<i>Politique d'engagement et de Vote (ISS)</i>
<i>Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement</i>				
<i>1. Emissions de GES scope 1 – 2 – 3 et totales</i>	X	X	X	X
<i>2. Empreinte carbone</i>				X
<i>3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements</i>	X			X
<i>4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</i>		X		X
<i>5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable</i>	X		X	
<i>6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact</i>	X			
<i>7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité</i>			X	
<i>8. Rejets dans l'eau</i>	X		X	
<i>9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs</i>	X		X	
<i>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</i>				
<i>10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE</i>			X	
<i>11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</i>			X	
<i>12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé</i>	X		X	
<i>13. Mixité au sein des organes de gouvernance</i>	X		X	
<i>14. Exposition à des armes controversées</i>		X		
<i>Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales</i>				
<i>Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption</i>		X	X	

De ce fait, le Fonds a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, mais également sur la politique d'exercice des droits de vote et d'engagement actionnarial, l'investisseur est invité à se référer au site internet : <https://www.myria-am.com/mentions-reglementaires/>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

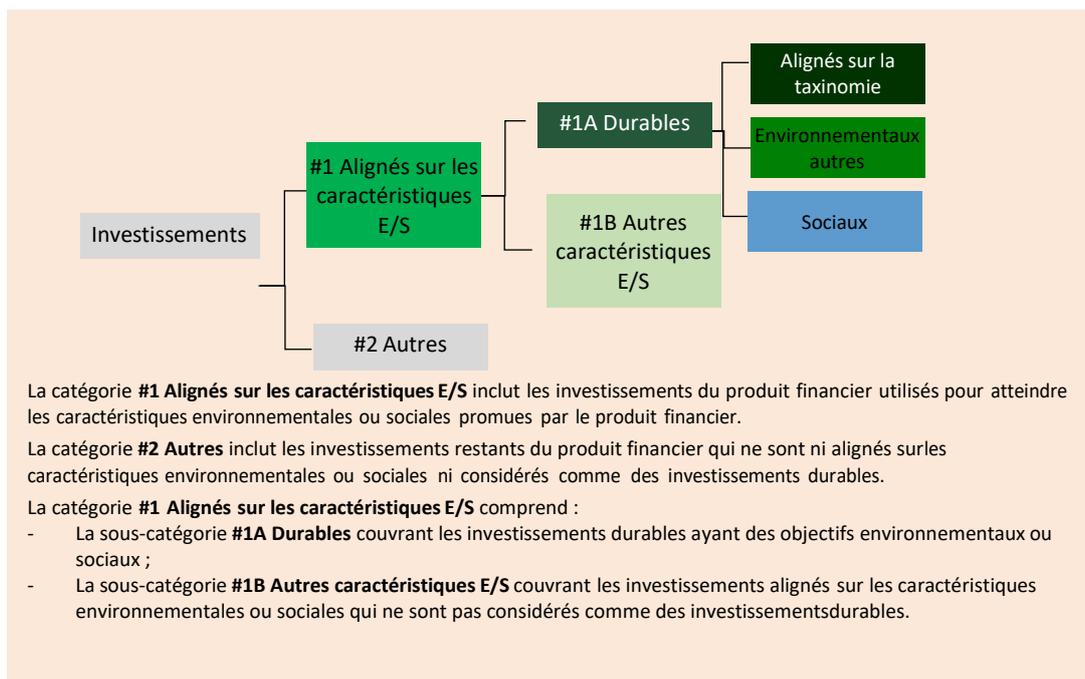
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NESTLE NOM.	Consommation de base	5,78	Suisse
ROCHE HOLDING AG	Soins de santé	4,27	Suisse
ASML HOLDING NV	Technologies de l'information	4,16	Pays-Bas
NOVO NORDISK -B-	Soins de santé	4,00	Norvège
NOVARTIS AG-REG	Soins de santé	3,93	Suisse
LVMH	Consommation discrétionnaire	3,72	France
TOTALENERGIES SE	Energie	3,66	France
LINDE PLC	Matériaux	2,95	Allemagne
ALLIANZ SE-VINK	Finance	2,11	Allemagne
AIR LIQUIDE	Matériaux	2,08	France
SCHNEIDER ELECT SA	Industrie	2,02	France
SANOFI	Soins de santé	2,00	France
BNP PARIBAS	Finance	1,99	France
AXA	Finance	1,95	France
IBERDROLA SA	Services aux collectivités	1,92	Espagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



- **Au 31 décembre 2022, le fonds a 97,82% de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion de caractéristiques environnementales et sociales (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S)**
 - **Le fonds a 2,18% de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :**
 - 1,04% de liquidités
 - 0% de dérivés
 - 0% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG. En effet, le Fonds peut investir dans de telles valeurs dans la limite de 10% des valeurs investies. Ce pourcentage maximal a donc été respecté
 - 1,14% de parts ou actions d'OPC ne garantissant pas nécessairement la mise en œuvre d'une gestion de type ISR. Le Fonds pouvait être investi dans de telles valeurs dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds. Ce pourcentage maximal a donc été respecté
- **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 31 décembre 2022, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteur	% Actif
Health Care	17,84
Industrial Goods and Services	12,37
Food, Beverage and Tobacco	8,86
Consumer Products and Services	7,73
Banks	7,6
Technology	7,58
Insurance	6,61
Chemicals	5,7
Energy	4,65
Utilities	4,53
Automobiles and Parts	3,34
Construction and Materials	2,77
Not Classified	2,18
Telecommunications	1,89
Financial Services	1,55
Personal Care, Drug and Grocery Stores	1,46
Retail	1,06
Media	0,99
Travel and Leisure	0,84
Real Estate	0,44



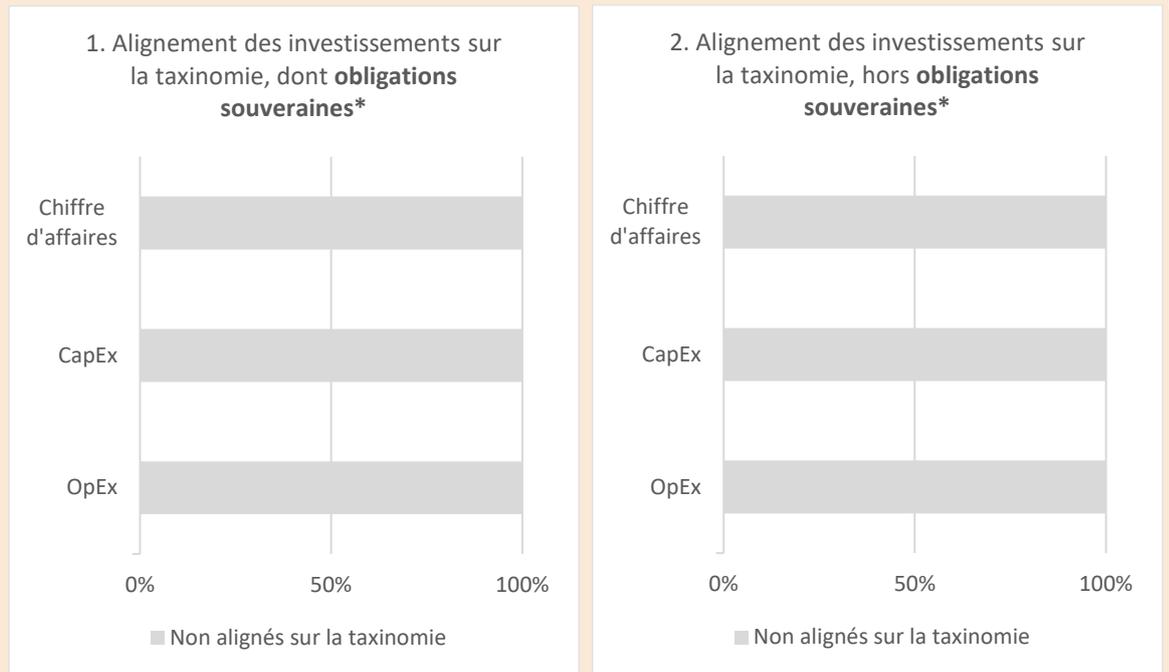
Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds n'a pas d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxinomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxinomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui : Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
 Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



***Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines**

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Fonds n'a pas d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, il n'y a aucune part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes sur laquelle le Fonds s'engage.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques et devaient représenter un maximum de 10% des investissements, ont consisté en :

- *Des liquidités, à hauteur de 1,04 %*
- *Des produits dérivés, dont l'usage s'est limité à des situations spécifiques pour permettre de se couvrir ou de s'exposer ponctuellement aux risques du marché, à hauteur de 0%,*
- *Des valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG, dans la limite de 10% autorisée pour le Fonds, dont la part réelle s'est élevée à 0%.*
- *Des parts ou actions d'OPC ne garantissant pas nécessairement la mise en œuvre d'une gestion de type ISR, dans la limite de 10% autorisée pour le Fonds, dont la part réelle s'est élevée 1,14 %*

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementale et/ou sociale au cours de la période sont les suivantes :

1. *Un suivi des performances environnementales et sociales est assuré à travers le suivi de la performance ESG émetteurs du portefeuille. Ce suivi se matérialise par une note ESG mise à jour via un processus de notation trimestrielle. Les 20% des émetteurs les moins performants de chaque secteur sur cette note sont éliminés. Les données sous-jacentes sont mises à jour a minima tous les 18 mois par les fournisseurs de données.*
2. *Un suivi régulier des controverses sociales, environnement et de gouvernance liées aux émetteurs.*

Des politiques d'exclusions sectorielles (tabac, pétrole et gaz, charbon thermique, armes controversées) et normatives (Pacte mondial).



Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022, la performance du fonds a été de -9,77% alors que celle de l'indice de référence a été de -11,36%

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable

MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 décembre 2022

Myria Asset Management
GROUPE UFF

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion ...	4
Autres informations	14
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE ».....	15
Rapport ESG.....	26
Rapport certifié du commissaire aux comptes	26

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Évolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 décembre 2022**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : RSM PARIS, représenté par Mohamed BENNANI

26, rue Cambacérès - 75008 PARIS - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Non

CODE ISIN : FR0013028339

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : « néant ».

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est d'offrir un portefeuille composé de valeurs cotées sur les marchés des pays membres de l'Union européenne à des souscripteurs qui souhaitent investir sur les marchés d'actions européens. L'action du gérant vise à obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice STOXX Europe ex UK Large® (dividendes réinvestis) représentatif de l'évolution des principales valeurs boursières de l'Union Européenne et de la Suisse.

En sélectionnant des titres dans un univers restreint grâce à un filtre extra-financier fondé sur des critères quantitatifs de Gouvernance, de Responsabilité sociale et sociétale, et de respect de l'environnement.

Bien que nommé « Myria Actions Durables Europe », le fonds ne bénéficie pas du label ISR

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer à posteriori la performance de son investissement est l'indice STOXX Europe ex UK Large® (dividendes réinvestis).

L'indice STOXX Europe ex UK Large® est un indice actions établi par la société STOXX, exprimé en euros et calculé sur les cours de clôture (dividendes réinvestis). Cet indice est représentatif de l'évolution des principales valeurs boursières de l'Union Européenne et de la Suisse. Toute information complémentaire sur la méthode de calcul de cet indice peut être obtenue par l'investisseur sur le site :

www.sxxp.com

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM, éligible au PEA, est spécialisé dans la gestion d'actions de sociétés européennes et sera investi au minimum à 75% en titres éligibles.

Les titres seront sélectionnés à la libre appréciation de l'équipe de gestion selon un processus de gestion décrit ci-après.

Myria AM applique une approche séquentielle dans la définition de l'univers investissable pour l'ensemble des fonds composant sa gamme Durable. Les fonds concernés étant investis sur des titres de l'Union Européenne et de la Suisse ou dans des compartiments plus restreints de cette zone géographique, l'univers d'investissement initial sur lequel s'appliquent les filtres extra-financiers et financiers est constitué de l'ensemble des valeurs composant l'indice STOXX Europe 600. La sélection de titres est réalisée à partir du processus de gestion suivant :

Critères extra-financiers :

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Le Fonds est exposé à un large éventail de risques de durabilité qui sont pris en compte par les critères identifiés au sein des piliers ESG (Environnement, Social et de Gouvernance) de la méthodologie de scoring interne développée par Myria AM.

Ainsi, les objectifs extra financiers consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

➤ appliquer en amont un filtre d'exclusions sectorielles et normatives à l'ensemble de l'univers d'investissement afin de prendre en compte notre politique d'exclusion relative au charbon (base GCEL) et aux armes controversées (base Norges Bank).

➤ mettre en œuvre un filtre basé sur les convictions ESG

Une note ESG sur 100 est attribuée à chaque émetteur composant l'univers d'investissement. La note ESG est réalisée par un outil interne et propriétaire de notation extra financière développé à partir de données fournies par Bloomberg. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

Les piliers E(nvironnementaux), S(ociétaux et sociaux) et la G(ouvernance des entreprises) pèsent chacun 1/3 de la note ESG globale des émetteurs. A cet égard, Myria AM a préféré ne pas faire de distinction en termes de pondération entre les secteurs compte tenu que son approche est dite « Best-in-Class ». Par définition, cette approche consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue **extra-financier** au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant d'univers d'investissement.

Ainsi les valeurs sont catégorisées par secteur (suivant les 11 secteurs GICS), puis, au sein de chaque secteur, au moins 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont à tout moment écartées. La notation s'effectue à partir de 18 critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : émission de gaz à effet de serre des émetteurs, volumes des déchets produits ou recyclés, volumes d'eau consommée ou recyclée
- Indicateurs sociaux : équité hommes/femmes dans la gestion de l'entreprise (proportion de femmes au Comex...), gestion de la chaîne d'approvisionnement
- Indicateurs de gouvernance : nombre ou pourcentage d'administrateurs indépendants, rémunération des membres du CA liée à des objectifs ESG

Par principe, Myria AM se refuse d'investir sur des sociétés dont la note serait inférieure à 30/100. La gestion s'accorde toutefois la possibilité de réintégrer une société exclue par l'application de ces critères extra-financiers en le justifiant (introduction de valeurs en bourse dans le cadre d'un spin off). C'est donc l'approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable qui est appliquée par Myria AM. Les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille. Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que des titres de créance, des actions et parts d'OPC ou des émetteurs non couverts par Bloomberg) ne disposant pas d'un score ESG

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la disponibilité et la fiabilité des données extra financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion. Concernant les controverses, il s'agit d'un critère qualitatif et celles-ci sont évaluées en continu au gré des informations qui parviennent publiquement. Par exemple, l'annonce d'un changement de Direction ou la survenance d'un accident industriel seront des événements ayant un impact pour les entreprises et seront pris en compte dans l'analyse de la société dès leur officialisation.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, mais également sur la politique d'exercice des droits de vote et d'engagement actionnarial, l'investisseur est invité à se référer au site internet <https://www.myria-am.com/mentions-reglementaires>.

Critères financiers :

Une fois les filtres extra-financiers appliqués sur l'univers d'investissement, un filtre de liquidité est aussi appliqué afin de s'assurer que le portefeuille ne s'expose pas à un risque de manque de liquidité.

A partir de cette étape, sur la base de l'univers investissable, l'équipe de gestion effectue une analyse en s'appuyant sur des critères financiers en deux étapes :

- dans un premier temps, une analyse quantitative des émetteurs des titres de l'univers (actions cotées sur les marchés de l'Union Européenne, ou pays européens membres de l'OCDE) en vue d'apprécier :
 - leurs fondamentaux comme notamment la croissance prospective du chiffre d'affaires et des bénéfices, leur rentabilité et le momentum de révision des estimations de bénéfices par les analystes (hausse, stabilité ou baisse) ;
 - leur valorisation relative au marché et historique ;
 - leur rendement sur dividende.
- dans un second temps, le gestionnaire évalue pour chaque émetteur de titre son potentiel de valorisation, ses perspectives de croissance, les risques attachés à son activité et la qualité de sa communication financière.

L'équipe de gestion apporte une attention particulière à la liquidité des titres en suivant les indicateurs tels que le flottant et les volumes moyens négociés.

La pondération de valeurs dans le portefeuille est déterminée selon les convictions de l'équipe de gestion, en tenant compte de la composition de l'indicateur de référence sans que celle-ci ne constitue une contrainte.

INFORMATION RELATIVES AU REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Le fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Sans que cela ne constitue un objectif d'investissement, la stratégie mise en œuvre dans ce fonds pourra prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie» (Règlement (UE) 2020/852) sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

➤ **Risque actions**

Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP pourra investir sur des valeurs de petite et moyenne capitalisation. Le

cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

La performance du FCP dépend à la fois des sociétés choisies par le gérant, de l'allocation d'actifs faite par ce dernier ainsi que de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres ou les marchés les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. En cas de mauvaise anticipation du gérant, la valeur liquidative peut baisser.

➤ **Risque de perte en capital**

Le risque de perte en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

➤ **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

➤ **Risque de couverture**

Il existe un risque que la stratégie de couverture du portefeuille aux différents risques des marchés actions, taux et change auquel est exposé le fonds ne soit pas optimale, entraînant une baisse potentielle de la valeur liquidative du fonds.

➤ **Risque de surexposition**

Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, le portefeuille de l'OPC pourra être en situation de surexposition sur les marchés sur lesquels intervient le gérant, la valeur liquidative du fonds peut par conséquent baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.

➤ **Risque de change**

Étant donné que le FCP peut être exposé indirectement dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change. Des positions en devises constituées en décorrélation des actifs détenus peuvent accentuer ce risque.

➤ **Risque en matière de durabilité**

Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès

d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

Autres risques accessoires

➤ **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPC susceptible d'investir en titres spéculatifs, ce qui peut accroître le risque de crédit.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent également entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.

➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance pourra baisser, et par conséquent faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

➤ **Risque de contrepartie**

La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en œuvre des échanges de collatéral, et l'OPCVM pouvant avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières**

L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peut augmenter ou baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité tels que définis ci-dessus.

➤ **Risque juridique**

Il représente le risque en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.

➤ **Risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie**

La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF

➤ **Les actifs hors dérivés intégrés**

Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% en actions européennes avec un maximum de 110%.

En outre, le FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% dans des actions des pays de l'Union Européenne ou actifs éligibles répondant à cette réglementation. Dans le respect des limites présentées ci-dessus, le FCP pourra être investi jusqu'à 25% de son actif net en actions européennes hors Union Européenne (Association Européenne de Libre Echange (« AELE ») + Royaume Uni) en actions, autres titres donnant accès au capital et /ou titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et être libellés en euro, en devise de pays de l'Espace Economique Européen ou en devise de pays européens membres des pays de l'OCDE. Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de tous types de taille de sociétés avec une prépondérance des moyennes et grandes capitalisations, soit à partir de 500 Millions d'euros. L'exposition aux petites capitalisations (inférieure à 500 millions d'euros) sera limitée à 20% du fonds. Ils seront admis à la négociation sur les marchés des pays de l'Union Européenne ou sur les marchés des pays européens membres de l'OCDE et seront libellés en euro, les autres devises ne représenteront pas plus de 50% de l'actif net.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

L'utilisation de ces instruments a pour unique but de rémunérer les liquidités présentes dans le fonds.

Le FCP pourra être investi jusqu'à 10% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, en obligations à taux variable, en obligations indexées sur l'inflation, en titres de créance négociables, en BMTN, en EMTN non structurés, titres subordonnés...) dont la durée de vie restant à courir lors de l'acquisition pourra être supérieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays de l'Union Européenne. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Ils pourront relever de toutes les notations. Les titres détenus seront libellés en euro ou en autres devises de pays de l'Espace Economique Européen.

Dans le cas où la société de gestion investirait sur des titres de créance ou des obligations en direct, elle procéderait à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission en sus de s'appuyer sur la recherche et les notations de crédit émises par les agences de notation. Les titres de créance seront négociés sur un marché réglementé ou organisé.

Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 5% de son actif net en parts ou actions :

- OPCVM de droit français
- OPCVM de droit européen
- Fonds de fonds
- FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit français
- FIA (Fonds d'investissement Alternatifs) de droit étranger

Le fonds pourra également détenir des OPC gérés par la société de gestion et avoir recours aux « trackers », OPC indiciels cotés.

Ces OPC seront utilisés notamment pour gérer la trésorerie du FCP ou pour bénéficier d'une stratégie d'investissement correspondant à l'objectif de gestion du Fonds. La part investie dans ces OPC sera analysée en transparence pour identifier la part des investissements portant sur des émetteurs faisant éventuellement partie de la liste des exclusions. Ainsi, on s'assurera du respect à tout instant que l'exposition sur les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille.

➤ **Les instruments dérivés**

Le fonds pourra intervenir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- action
- taux
- change
- crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

- couverture
- exposition
- arbitrage
- autre nature

Nature des instruments utilisés

- futures
- options
- swaps
- change à terme
- dérivés de crédit
- autre nature

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- couverture
- exposition
- arbitrage
- autres

De manière générale, le recours aux instruments dérivés permet notamment :

- d'exposer le portefeuille aux marchés actions et/ou de taux et/ou de devises,
- de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, taux et /ou devises en cas de fluctuations subites des marchés.

Dans le cas de l'exposition par dérivés, qui par nature sera utilisée de manière tactique donc temporaire, elle sera limitée à 5% du notionnel du portefeuille et sera analysée en transparence pour identifier le notionnel portant sur des émetteurs faisant éventuellement partie de la liste des exclusions. Ainsi, on s'assurera du respect à tout instant que l'exposition sur les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille.

Ces instruments seront négociés sur des marchés règlementés, organisés ou de gré à gré. Ils seront traités avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion et feront l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions ainsi que des droits et des warrants. Ces instruments seront négociés sur des marchés règlementés, organisés ou de gré à gré.

Ces opérations sont réalisées dans le but de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux marchés des actions, des taux et des devises.

➤ **Liquidités**

L'OPCVM pourra détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Le prêt d'espèces est prohibé.

➤ **Les dépôts**

L'OPCVM pourra avoir recours à des dépôts dans la gestion de l'allocation d'actif du Fonds, en complément des produits de taux d'intérêt en vue d'assurer la gestion de la trésorerie de l'OPCVM dans la limite de 20% de l'actif net. Il pourra employer jusqu'à 20% de son actif dans des dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

• Nature des opérations

- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

• Nature des interventions

- Gestion de la trésorerie de l'OPCVM
- Optimisation des revenus de l'OPCVM

• Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations

- Obligations
- Actions
- Titres de créance négociables
- Instruments du marché monétaire

• Niveau d'utilisation maximale autorisé : 15% de l'actif net

• Effets de levier éventuels : Néant.

• Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

• Le choix des contreparties s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.

CHANGEMENTS INTERVENUS

4 février 2022

- Mise à jour des performances

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

1^{er} janvier 2023

- DIC PRIIPS

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2022.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2022, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2022 : 13, dont 5 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2022 : 1 035 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 619 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 415 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 820 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 214 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,50 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	*

Prestataires percevant des commissions de mouvement	Le dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	De 18.24 euros à 150 euros TTC selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**).
	La société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : 0,50 % TTC Obligations : Néant
Commission de surperformance		Actif net	15% TTC de la performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence Stoxx Europe ex UK Large (dividendes nets réinvestis).

L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 5% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Surperformance nette du fonds	5%	0%	-5%	3%	2%	5%	5%	-10%	2%	2%	2%	0%	2%	-6%	2%	2%	-4%	0%	5%
Sousperformance à compenser l'année suivante	0%	0%	-5%	-2%	0%	0%	0%	-10%	-8%	-6%	-4%	0%	0%	-6%	-4%	-2%	-6%	-4%	0%
Base de calcul de la commission de surperformance	5%	0%	-5%	-2%	0%	5%	5%	0%	-8%	-6%	-4%	-4%	2%	-6%	-4%	-2%	-6%	-6%	1%
Paiement de la commission de surperformance	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui

1 La sous-performance de l'année 12 à reporter en année 13 est 0% (et pas -4%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 8 qui n'avait pas été encore compensée (-4%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12 incluse)

2 La sous-performance de l'année 18 à reporter en année 19 est -4% (et pas -6%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 14 qui n'avait pas été encore compensée (-2%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18 incluse)

(**) Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres.

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/I ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

ESES : France, Belgique, Pays-Bas.

Zone Groupe 1 : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovénie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal + Clearstream, Euroclear, États-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.

Zone Groupe 2 : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovénie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan.

Zone Groupe 3 : Mexique, Russie, République Tchèque.

Zone Groupe 4 : Qatar.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 30/12/2022 est de 0,88%.

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com.

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de l'actif net.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

L'OPCVM a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant: la capitalisation.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

TRANSPARENCES DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« MYRIA ACTIONS DURABLES

EUROPE »

LE RAPPORT DE GESTION DE MYRIA AM. **JANVIER 2022 - DECEMBRE 2022**

JANVIER 2022

Le mois de janvier a été victime du retour de la volatilité, dû une fois encore en grande partie aux chiffres de l'inflation américaine. En effet, alors qu'il y a six mois encore, la hausse de l'inflation était perçue comme temporaire, les dernières publications montrent que les prix à la consommation connaissent une envolée jamais vue depuis 40 ans. Les marchés redoutent désormais que l'économie ne tombe dans un cercle vicieux qui se traduirait par des effets de second tour sur les salaires, ce qui mécaniquement engendrerait de l'inflation. Aussi, lors de sa dernière réunion de politique monétaire, la Réserve fédérale américaine a précisé son action pour 2022. Elle a donc prévenu qu'une normalisation des conditions monétaires était à prévoir, notamment par le biais d'au moins trois hausses de son taux directeur, et ce dès mars prochain. Elle a également indiqué que le moment était venu de viser une réduction de la taille de son bilan, au travers d'une action de quantitative tightening (QT). Celle-ci devrait donc débuter avant que le cycle de remontée des taux d'intérêt ne soit achevé, soit également en 2022.

La Banque centrale américaine a une fenêtre de tir idéale en ce début d'année pour reconstituer ses marges de manœuvre. Le chômage est en effet au plus bas, avec un excédent de 3,7 millions d'offres d'emploi par rapport aux chômeurs en recherche active, et la croissance économique devrait être substantiellement au-dessus de son potentiel cette année ce qui lui donne tout le loisir de se concentrer sur la stabilité des prix et de mettre en place des mesures fortes avant les élections de mi-mandat.

Dans ce contexte, les actions ont très mal démarré l'année, avec des disparités sectorielles et géographiques très importantes. Aucune place n'échappe à ce phénomène avec une baisse de 9% du Nasdaq, de 19% pour le bitcoin et de 5% pour l'indice de référence du fonds. La forte rotation sectorielle des premières semaines du mois a laissé quelques traces en Europe avec une surperformance notable de l'énergie (+13%) et des financières (banques +7,4% et assurances +5,2%). Sans surprise, la technologie a souffert de prises de bénéfices (-12,7%). Enfin, à l'exception notable des télécoms (+3,8%), les secteurs défensifs finissent tous dans le rouge.

Au niveau du portefeuille, nous arbitrons l'intégralité de la ligne du spécialiste de matériaux de construction Saint-Gobain au profit de son concurrent Helvète, Sika. Nous continuons en effet d'être très favorables à ce secteur qui devrait poursuivre son ascension en 2022, porté par les différents plans de relance, notamment ceux sur la rénovation énergétique des bâtiments. Nous arbitrons également une partie du conglomerat du luxe LVMH sur Hermès à la suite du fort repli du titre depuis son intégration dans le Stoxx 50 début décembre. Au niveau des ventes, nous matérialisons quelques profits sur TotalEnergies, Sanofi et Daimler Truck après leurs récents rebonds et nous coupons fortement notre exposition sur la société d'investissement Prosus, l'imprévisibilité du gouvernement Chinois sur la réglementation limitant notre visibilité sur le titre. Nous faisons enfin un peu de trading sur l'aciériste Arcelor Mittal qui offre des perspectives attrayantes mais dont le cours est très volatil.

FÉVRIER 2022

Le mois de février aura été marqué par la transformation en guerre du conflit géopolitique entre la Russie et l'Ukraine. En effet, en dépit des discussions engagées avec les Etats-Unis et l'UE, la Russie a décidé de concrétiser ses menaces en envahissant l'Ukraine. Cette opération militaire a eu pour conséquence de créer un choc politique et financier mondial, les occidentaux, notamment européens,

étant écartelés entre la dénonciation de l'impérialisme russe et leur volonté de préserver leur accès aux matières premières telles que le gaz et le blé. Pour le moment, la solidarité à l'égard de l'Ukraine se traduit par la mise en place de sanctions économiques plus ou moins dures (exclusion de certaines banques russes de Swift, gels des avoirs financiers de personnalités russes, fermeture des espaces aériens...), visant à étrangler la Russie.

Sur le plan financier, ces tensions géopolitiques ont largement rebattu les cartes sur les marchés. Alors que depuis le début de l'année, les actions européennes avaient enfin le vent en poupe, le conflit russo-ukrainien a stoppé net leur avancée : en février, l'Eurostoxx 50 recule ainsi de 6%, et le CAC 40 de près de 5%. De plus, après un mois de janvier faste pour les banques européennes, ce sont sans surprise ces dernières qui ont subi les foudres des opérateurs, compte tenu de leurs expositions à l'est de l'Europe, en perdant près de 12% en février.

Cette guerre a par ailleurs complètement changé les anticipations des investisseurs quant aux actions des banquiers centraux. C'est ainsi qu'en quelques jours, le rendement du 10 ans américain qui avait culminé à 2.045% le 23 février, a reflué violemment pour s'établir autour des 1.827% en fin de mois. Ces mouvements erratiques prouvent que le marché ne croit plus en la possibilité pour les banquiers centraux d'implémenter leur programme de normalisation des taux d'intérêt, tel qu'envisagé il y a quelques semaines, dans le contexte actuel.

Au milieu de ce capharnaüm, on en oublierait presque les publications des résultats annuels des sociétés avec 58% des entreprises du Stoxx 600 qui ont publié et 63% de ces publications qui ont affiché des résultats au-dessus des attentes. Mais le marché a vite détourné son regard pour se focaliser sur la crise Ukrainienne. En conséquence, le tableau des performances en fin de mois fait ressortir des disparités sectorielles importantes avec d'un côté une nette sous performance des segments value/cycliques comme la finance (-8.1%) ou l'automobile (-4.9%) et de l'autre une nette surperformance des segments plus défensifs comme les services aux collectivités (1.8%) ou la santé (+0.5%). Plus largement, sur le mois, l'ensemble des valeurs avec une exposition russe ont sous-performé.

Au niveau du portefeuille, nous sortons du métallurgiste Arcelor Mittal et de la banque française Société Générale qui ont une exposition directe à la Russie ou à l'Ukraine. Nous allégeons par ailleurs notre position sur Siemens pour les mêmes raisons. Nous neutralisons enfin, la veille de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, notre exposition au secteur de l'énergie en nous renforçant sur TotalEnergies et sur Eni. Finalement, nous profitons de l'annonce de la cession des terminaux de paiement par Worldline ainsi que de la publication de bons résultats pour réintégrer la société dans le portefeuille au détriment de Nexi que nous sortons.

MARS 2022

Le mois de mars a été marqué par une actualité intense provoquant de violentes secousses sur l'ensemble des marchés actions et taux. L'évolution de la guerre entre la Russie et l'Ukraine aura bien sûr représenté la plus grande partie des préoccupations des opérateurs. Alors que le Président russe avait parié d'une guerre-éclair, la résistance acharnée des Ukrainiens a invalidé la stratégie du Kremlin, ce qui a entraîné une chute du rouble à des niveaux abyssaux. Ainsi, tout au long du mois, la Russie a été mise au ban des nations et les sanctions économiques prononcées à son égard sont allées crescendo. Néanmoins, la Russie possède une pièce maîtresse sur le front économique dans la partie d'échecs diplomatique qu'elle dispute avec les membres de l'Otan, c'est la dépendance des européens à son gaz, Allemagne en tête.

Ce conflit a déjà entraîné des répercussions très nettes sur l'inflation, avec des niveaux records sur un an publiés en février, que ce soit aux Etats-Unis avec la plus forte hausse depuis 1982 à +7.9% ou encore en Europe à +5.9%. Pourtant, l'issue de la réunion de la Réserve fédérale américaine du 16 mars dernier avait été plutôt bien accueillie. La hausse de 25 bps du taux directeur américain avait été vue comme le signal que la FED restera plutôt accommodante. Mais, les jours suivants la conférence de presse habituelle, les membres du FOMC ont commencé à hausser le ton dans les médias, signalant qu'une ou plusieurs hausses de taux de 50 bps pourraient intervenir lors des prochains comités pour juguler une inflation de plus en plus forte. Conséquence de ces interventions, la courbe des taux américains s'est massivement déformée pour devenir quasiment plate voire inversée. Et le taux de rendement du 2 ans, très dépendant des anticipations du marché a monté dans l'intervalle de plus de

100 bps. Enfin, du côté des pays émergents, les actions chinoises ont commencé par dévisser de plus de 30% avant de se reprendre sous l'action des autorités, gouvernement comme Banque Centrale, qui ont adopté un discours beaucoup plus conciliant vis-à-vis des géants de la technologie cotés sur les marchés étrangers.

Du côté des secteurs, dans un scénario de fortes tensions sur les prix des matières premières, le secteur de la santé (+5,5%) est à l'honneur affichant la meilleure performance, suivi de près par celui de l'énergie (+5%) porté par un prix du baril qui gagne 15% sur le mois. En bas de tableau, on retrouve la consommation discrétionnaire (-6,2%) pénalisée par les chiffres records de l'inflation ainsi que par la baisse de la confiance des consommateurs. Par ailleurs, on ne compte plus les sociétés américaines ou européennes qui se sont désengagées de la Russie face au conflit. Enfin, la Commission européenne a proposé courant mars son plan « REPowerEU » afin d'abaisser la dépendance de l'Europe à l'énergie russe bien avant 2030.

Au niveau du portefeuille, dans ce contexte très incertain, nous profitons du rebond du marché pour réduire quelques positions. Nous sortons par ailleurs de l'équipementier français Faurecia, qui affiche une valorisation attractive, mais dont les perspectives se sont profondément dégradées depuis le début du conflit en Ukraine.

AVRIL 2022

En avril, les marchés financiers ont été pris en étau par la guerre russe en Ukraine et par le changement des indications prospectives des banquiers centraux. Tout d'abord, sur le front du conflit aux portes de l'Europe, force est de constater que Vladimir Poutine s'est mis la quasi-totalité des nations à dos. Et les chiffres macro-économiques publiés en fin de mois commencent à démontrer l'ampleur des conséquences de cette invasion. Ainsi, si la croissance trimestrielle française est ressortie nulle pour le premier trimestre de l'année, les Etats-Unis ont vu leur Produit Intérieur Brut reculer de 1,4% en rythme annualisé, du fait d'un accroissement du déficit extérieur et d'un écoulement des stocks plus important que prévu, signe que les pénuries ne sont pas en voie de se résorber.

Mais ce sont, sans nul doute, les chiffres de l'inflation qui ont entraîné les conséquences les plus néfastes sur les marchés financiers. Ainsi, aux Etats-Unis, l'inflation publiée s'est affichée à 8,5% sur un an glissant, tandis que l'inflation cœur, c'est-à-dire sans les éléments volatils comme l'énergie et l'alimentation, s'établissait à 6,5%, s'éloignant toujours plus de la cible de la Réserve fédérale américaine. En Europe, la flambée des prix à laquelle on assiste est moindre, puisque l'inflation publiée et l'inflation cœur sont ressorties respectivement à 7,5% et 3,5%, bénéficiant des différentes mesures gouvernementales et autres boucliers tarifaires.

Du fait des niveaux d'inflation, les discours des banquiers centraux ont mis énormément de pression sur les marchés. Ainsi, alors que la Réserve fédérale américaine avait depuis des années accoutumé les marchés à des hausses de taux de 25 bps, ce sont désormais des hausses de 50 voire 75 bps qui sont évoquées par Jérôme Powell et les gouverneurs des banques régionales. En Europe, Christine Lagarde, elle aussi, a dû infléchir son discours et n'hésite plus à parler de sortir de la politique de taux négatifs mise en place par son prédécesseur. Par conséquent, le mois écoulé a été globalement dramatique pour les valeurs technologiques (le Nasdaq a perdu plus de 13% en avril, sa pire performance mensuelle depuis octobre 2008), pénalisées par la normalisation des taux d'intérêt et par l'appréciation des résultats du premier trimestre. Néanmoins, les performances réalisées par les grands indices boursiers sont plus contrastées. En effet, si l'ensemble des valeurs américaines perd près de 9% en dollar, les marchés européens ne perdent que 2% sur le mois. Dans le même temps, l'avance des Etats-Unis dans la course à la normalisation des taux pour combattre l'inflation propulse le dollar à des sommets, le billet vert s'appréciant de quelque 5% sur le mois face à l'euro. Rappelons enfin, que la Chine continue sa politique « 0 covid », au grand dam des économistes qui s'inquiètent des conséquences sur la croissance de l'économie mondiale.

Dans ce contexte compliqué, nous observons une rotation sectorielle en faveur des secteurs défensifs et au détriment des secteurs cycliques. Ainsi, la consommation de base (+3,9%), perçu comme un secteur refuge, surperforme. Le secteur de l'énergie (+3,5%) lui continue de profiter de la hausse des prix du pétrole alors que l'OPEP a affirmé qu'elle ne pourra pas compenser l'offre de matières premières russes malgré les efforts pour augmenter la production dans plusieurs pays. Enfin, le secteur des services aux collectivités (+1,9%) profite de l'annonce d'un embargo sur le charbon russe qui a

provoqué une hausse du prix du charbon de +26,1% sur le mois. En bas de tableau, on retrouve la technologie (-6,9%), l'immobilier (-5,7%) et la finance (-4,1%) qui plient sous la pression des taux. Enfin, à ce stade, les publications ont plutôt constitué un motif de satisfaction. Sur le Stoxx 600, 40% des sociétés ont publié leurs chiffres et 66% ont battu les attentes de résultats. Par ailleurs, beaucoup de sociétés ont confirmé leur capacité à faire passer des hausses de prix, ce qui continue d'alimenter la croissance des BPA attendue, pour 2022, en hausse de +11,6% (vs +9,7% en mars).

MAI 2022

Au cours du mois de mai, les marchés financiers ont une nouvelle fois été victimes d'une grande volatilité, plongeant sous l'effet de l'actualité macroéconomique, géopolitique et micro-économique.

Sur le front macro-économique, on retiendra surtout les nombreuses interventions des banquiers centraux qui vont toutes dans le même sens. En Europe, un certain nombre de gouverneurs de la BCE ont pris la parole pour préparer les marchés à une amorce de normalisation des taux d'intérêt beaucoup plus rapide que prévu. En effet, la vigueur de l'inflation pourrait conduire l'institution de Francfort à sortir de la politique de taux négatifs dès juillet prochain. Au Royaume-Uni, la Bank of England, qui a remonté son taux directeur d'un quart de point, a douché les ardeurs des marchés financiers en prévoyant une récession économique en 2023. Enfin aux Etats-Unis, la Réserve fédérale américaine a accéléré le resserrement des conditions monétaires en remontant son taux directeur d'un demi-point, pour la première fois depuis le début du 21ème siècle. Néanmoins, les turbulences causées par ces actions concertées contre l'inflation ont été soudainement calmées par la publication des minutes de la réunion de la FED, le 25 mai, à la veille du week-end de l'Ascension, semblant écarter pour le moment des futures hausses de taux de l'ordre de plus d'un demi-point.

Sur le front géopolitique, plus personne ne croit à une résolution rapide du conflit russo-ukrainien. Ainsi, les européens ont voté à la quasi-unanimité de nouveaux trains de sanctions contre la Russie. Mais c'est également la gestion de la crise sanitaire en Chine, avec une politique Zéro-COVID qui montre ses limites pourtant évidentes, qui a amplifié les mouvements de marché. Néanmoins, le déconfinement de Shanghai prévu le 1er juin a insufflé un certain soulagement, ce qui a permis aux actions chinoises de se reprendre lors de la dernière semaine du mois de mai.

Sur le front micro-économique enfin, les révisions des prévisions des entreprises ont souvent entraîné des conséquences dramatiques notamment sur les valeurs technologiques américaines.

Ainsi, sur le mois, les marchés affichent des performances disparates, selon les zones géographiques et les secteurs. En Europe, l'Eurostoxx 50 et le CAC 40 mettent fin à une série de 4 mois consécutifs de baisse pour afficher des performances positives, tirées par les secteurs bancaire (+8.4%) et pétrolier (+11.9%). A contrario, outre-Atlantique, le Nasdaq perd à nouveau plus 2%.

Au niveau du fonds, nous matérialisons plusieurs gains au sein des bancaires pour financer l'introduction d'une nouvelle ligne, la banque néerlandaise ING Groep, qui affiche une performance boursière décevante, selon nous non justifiée, en relatif à ses concurrents depuis le début de l'année. Nous nous renforçons par ailleurs sur le spécialiste de la nutrition DSM, suite à l'annonce de son projet de rapprochement avec Firmenich, géant suisse de la parfumerie et des arômes. Cette opération fait beaucoup de sens pour le groupe et nous la voyons d'un très bon œil chez Myria. Enfin, nous cédon les titres EuroAPI que nous avons reçu en début de mois, conséquence de sa scission par le groupe pharmaceutique Sanofi.

JUIN 2022

Décidément, les mois se suivent et se ressemblent et juin n'a pas fait exception à la règle en vigueur depuis le début de l'année. Ainsi, la plupart des marchés financiers, qu'ils soient obligataires, actions ou crypto ont encore amplifié leur correction.

Sur le front macro-économique, les marchés financiers sont passés de la peur de l'inflation à la peur de la récession. Ce glissement sémantique, qui couvait depuis plusieurs mois sous l'effet des pénuries touchant, parmi d'autres, les secteurs technologique, industriel et alimentaire, et du conflit russo-ukrainien, a été provoqué par la hausse surprise de 75 points de base du taux directeur de la Réserve fédérale américaine le 15 juin dernier. Cette mesure inédite depuis plusieurs décennies a jeté un certain froid sur les marchés financiers qui commencent à croire que la banque centrale américaine aura de plus de plus de mal à lutter efficacement contre une inflation en grande partie exogène tout en pilotant

un atterrissage en douceur de l'économie. En effet, elle estime désormais à 80% la probabilité d'une récession aux US.

Auparavant, lors de la dernière réunion de la Banque Centrale Européenne, Christine Lagarde avait reconnu travailler sur une première hausse du taux directeur de 0.25% en juillet et envisager jusqu'à 0.50% de remontée en septembre prochain, signe que l'environnement de taux négatif est désormais derrière nous. Depuis lors, les chiffres d'inflation publiés dans la zone euro ne sont pas plus rassurants : plus de 10% en Espagne et presque 6% en France, qui va d'ailleurs débloquer 50 milliards d'euros pour lutter contre le phénomène. Seule l'Allemagne a publié une inflation légèrement moindre que le mois précédent à 7.6%.

Dans cette ambiance morose, les différentes enquêtes de confiance des consommateurs sont toutes orientées à la baisse, certaines reflétant un pessimisme très fort, ce qui n'est pas de bon augure pour la croissance future. En effet, la consommation compte pour près de 70% dans la constitution du PIB des économies développées.

Du côté des marchés actions européens, les performances sont difficiles sur le mois, avec des baisses de l'ordre de 8% pour l'Eurostoxx 50 et le CAC 40. Ainsi, tous les secteurs sont à la peine en juin. En premier lieu, le secteur de l'immobilier (-18.9%), très lourdement impacté par la forte hausse de l'inflation et des taux d'intérêt. Vient ensuite, le secteur des matériaux de base, (-15.9%), lui aussi très pénalisé par un cycle qui se dégrade et des craintes de récession. C'est pourquoi, face aux incertitudes actuelles qui pèsent fortement sur la visibilité du reste de l'année, les secteurs de la consommation de base et de la santé jouent à plein leur rôle défensif affichant des replis modestes respectivement de -1.5% et -2.9% sur le mois.

Au niveau du portefeuille, nous profitons du très fort rebond du titre Prosus, sous l'effet d'annonce d'un plan de rachat d'actions, pour sortir complètement de la ligne. Nous nous allégeons par ailleurs fortement sur le secteur des équipementiers pharmaceutiques (Siemens Healthineers et Philips) alors que les confinements Chinois devraient avoir un impact sur la marge de la division imagerie médicale et que les ruptures dans la chaîne d'approvisionnement continuent de peser sur l'offre. Enfin, sur l'énergie, nous arbitrons Eni au profit de TotalEnergies qui bénéficie actuellement d'un meilleur momentum.

JUILLET 2022

Le mois de juillet a marqué un coup d'arrêt net à la baisse des marchés financiers, qui ont par conséquent fortement rebondi, certains effaçant même les performances catastrophiques du mois de juin. Pour autant, la volatilité a encore été très élevée, notamment lors de la première quinzaine de juillet.

Sur le front politique, l'Italie est revenue sur le devant de la scène européenne. La coalition de Mario Draghi a en effet volé en éclat sous les coups de boutoir du Mouvement 5 étoiles et le contraignant à présenter sa démission au Président Mattarella. Même si ce dernier l'a refusée, c'est le Parlement qui a eu le dernier mot, les membres ne votant pas la confiance au désormais ancien Premier Ministre italien. De nouvelles élections sont d'ores et déjà programmées le 25 septembre prochain. Au Royaume-Uni également, Boris Johnson a été contraint à la démission, la pression des différentes affaires ayant conduit la plupart de ses ministres à claquer la porte du gouvernement.

Par ailleurs, la pression de Vladimir Poutine sur les pays européens s'est encore accrue via la limitation drastique des exportations de gaz. Pour le moment, le robinet n'est pas tout à fait coupé, le gazoduc Nord Stream 1 fonctionnant à seulement 20% de ses capacités, les Russes prétextant des problèmes de maintenance sur les turbines.

Dans cette ambiance chargée, la réunion de la Banque centrale européenne qui s'est tenue le 21 juillet a permis aux intervenants d'être rassurés sur plusieurs points. Tout d'abord, Mme Lagarde a convaincu sur le nouvel outil anti-fragmentation élaboré par ses services, notamment pour empêcher que les taux de rendement des emprunts d'Etat italien ne dérive trop à la hausse. Ensuite, la sortie de la politique de taux négatif, par la remontée du taux directeur de 50 points de base a finalement contribué à rassurer les marchés sur la volonté de l'institution de Francfort de lutter à la fois contre une inflation désormais galopante sans toutefois trop pénaliser une croissance désormais atone sur le Vieux Continent.

Paradoxalement, ce qui a rassuré les marchés, c'est le fait que les Etats-Unis soient officiellement en récession, alors que la normalisation des taux d'intérêt voulue par la Réserve fédérale américaine est toujours en cours. Les opérateurs misent sur le fait que compte tenu de l'arrêt actuel de l'économie, la Banque centrale n'aura pas besoin d'aller trop loin dans la remontée de son taux directeur et qu'elle pourra même être forcée à entamer un cycle inverse dès l'année prochaine.

Nous avons quelque peu modifié l'architecture du portefeuille en attendant que la dégradation économique et que la hausse de l'inflation se stabilisent. Ainsi, nous avons vendu certaines positions cycliques comme ArcelorMittal, Commerzbank, Publicis ou Worldline pour investir sur Ahold, FDJ ou encore le groupe hollandais de télécommunications KPN. Le portefeuille a perdu une partie de l'avance qu'il avait accumulé depuis le début de l'année mais offre aujourd'hui un positionnement plus prudent dans un environnement peu visible.

AOÛT 2022

Le mois d'août 2022 s'est distingué par une actualité géopolitique et économique très chargée qui a marqué le retour d'une hausse de la volatilité des marchés financiers. Finalement, ce sont les données macroéconomiques qui ont réellement animé les marchés, alors que la plupart des investisseurs étaient en vacances. Il est vrai que la première quinzaine a été encourageante sur de nombreux indicateurs, notamment aux Etats-Unis. Alors que la première puissance mondiale est officiellement en récession, du fait de deux trimestres consécutifs de croissance négative, l'économie américaine a montré des signes de résilience impressionnants. Ainsi, les créations nettes d'emploi sont ressorties en forte hausse, avec plus d'un demi-million de postes créés au mois de juillet, le taux de chômage s'est affiché à un plus bas historique à 3.5% de la population, et même l'inflation a commencé de décélérer s'affichant à +8.7% en glissement annuel contre +9.1% au mois de juin. En conséquence, les opérateurs ont fait le pari que la Réserve fédérale américaine allait probablement ralentir le rythme de hausses de son taux directeur. Las ! Lors du traditionnel Symposium de Jackson Hole, Jerome Powell, dans sa courte intervention du 26 août, a douché les espoirs des places financières en affirmant que la Banque centrale américaine devrait certainement devenir restrictive dans sa politique monétaire afin de calmer la vigueur de l'inflation. Aussi, depuis lors, les marchés ont entamé un nouveau cycle de baisse violente, précipitant les performances mensuelles en territoire négatif. Enfin, le 31 août, ont été divulgués les chiffres d'inflation dans les pays de la zone euro : si l'inflation française a été moins forte que prévu à 6,5% sur un an, celle de la zone euro dans son ensemble a bondi de plus de 9% sur la même période, ce qui devrait contraindre la Banque centrale européenne à durcir son action et probablement remonter son taux directeur de 50, voire 75 bps lors du Conseil des Gouverneurs de septembre prochain.

En synthèse, les indices européens finissent donc logiquement le mois en berne, l'Eurostoxx 50 et le CAC40 reculant tous deux de plus de 5%. Outre-Atlantique, le SP500 et le Nasdaq finissent également dans le rouge cédant plus de 4%.

Dans ce contexte, sur le portefeuille, nous avons confirmé notre gestion prudente prévalant depuis la fin du mois de février en continuant d'alléger certaines positions tout en maintenant notre exposition aux secteurs les plus sensibles à la remontée des taux, en particulier l'assurance à travers Allianz. Nous avons pris des profits sur ASML et Ahold à la suite des résultats et réduit les Sanofi du fait d'une accumulation de mauvaises nouvelles au cours du mois sur certains de ses médicaments phares (Amcenestrant, Tolebrutinib et Zantac).

SEPTEMBRE 2022

2022 est décidément une « Annus Horribilis », pour reprendre la célèbre expression de la Reine d'Angleterre, décédée le 8 septembre dernier. Et le mois de septembre ne fait que confirmer cette impression de krach boursier que nous vivons depuis le début de l'année.

Sur le plan politique, ce n'est pas l'accession au trône du Roi Charles III qui a retenu l'attention des intervenants, mais plutôt le remplacement de Boris Johnson par Liz Truss. Cette dernière, afin de contenir l'inflation des prix de l'énergie, a annoncé un plan de mesures fiscales combinant à la fois un prix plafond sur l'énergie et des baisses d'impôts massives, notamment pour les plus riches contribuables, s'élevant au total à 150 milliards de livres sterling financés par la dette. Ainsi, de manière simultanée, les marchés financiers ont défié la nouvelle Première Ministre, précipitant la Livre à un plus bas historique contre le dollar et envoyant le rendement de l'emprunt à 30 ans aux alentours des 5%

annuels, forçant la Banque d'Angleterre à remettre au goût du jour les achats d'obligations pour éteindre l'incendie.

Ailleurs en Europe, les Italiens ont décidé de confier leur avenir à la coalition des droites extrêmes emmenée par Georgia Meloni, dirigeante du parti postfasciste Fratelli d'Italia. Alors qu'on pouvait redouter un test grandeur nature des nouvelles mesures anti-fragmentation élaborée par la Banque centrale européenne, cette dernière n'a pas eu besoin de les mettre en œuvre pour le moment.

Sur le plan macro-économique, ce sont toujours les publications analysées par le prisme de l'inflation constatée et future qui font et défont les marchés. Celle-ci est d'ailleurs toujours en hausse en Europe et a même franchi la barre des 10% en septembre, ce qui devrait contraindre la Banque centrale européenne à poursuivre son cycle de hausse des taux plus longtemps qu'anticipé. En conséquence, l'évolution des taux et des devises a été particulièrement forte et explique en partie les évolutions boursières du mois. On notera que les taux 10 ans ont gagné 64bps aux Etats-Unis, 129bps au Royaume-Uni et 56bps en Allemagne.

Sans surprise donc, les marchés actions ont connu un mois de septembre exécrable, le Stoxx 600 terminant en baisse de -6,6%. Ainsi, les secteurs largement endettés et à durée longue ont été significativement impactés par la hausse des taux, en témoigne les performances désastreuses de l'Immobilier (-17.3%), des services de communication (-11.0%) et des services aux collectivités (-9.1%).

Au niveau du portefeuille, face à cette volatilité accrue, nous sommes restés plutôt attentistes, le portefeuille poursuivant sa surperformance suite à son repositionnement de manière prudente début juillet.

OCTOBRE 2022

En octobre 2022, les marchés financiers actions ont connu un rebond massif, notamment sur les deux dernières semaines du mois, soutenu par l'accalmie sur le front obligataire.

Sur le plan politique, c'est à nouveau le Royaume-Uni qui a fait la une, avec le record de brièveté au pouvoir établi par la Première ministre britannique Liz Truss, contrainte de démissionner le 21 octobre après le krach obligataire provoqué par l'annonce de son plan de relance, qui aurait pu mettre au tapis les fonds de pension du Royaume-Uni. Le débranchement, une semaine auparavant, de son éphémère ministre des Finances, Kwasi Kwarteng, n'aura donc pas suffi pour maintenir sa tête au pouvoir. Elle a ainsi été remplacée par Rishi Sunak qui a été chargé par le roi Charles III de former un nouveau gouvernement.

Ces événements n'ont pas été sans conséquences financières, les taux d'intérêt britanniques ayant spectaculairement baissé entre le 14 octobre et la fin du mois de l'ordre de 100 points de base, effaçant ainsi le psychodrame provoqué par l'ex-chef du gouvernement.

En conséquence, les marchés actions ont également affiché un rebond salutaire en octobre. L'Eurotox 50 et le CAC 40 progressent ainsi respectivement de +9,1% et +8,8%, permettant à l'ensemble des secteurs de clôturer le mois dans le vert. Dans le haut du tableau on retrouve à nouveau le secteur de l'énergie (+12%) qui a bénéficié d'une remontée du prix du baril suite à l'annonce d'une baisse de la production par l'OPEP+. Le secteur est en hausse de près de 38% depuis le début de l'année, tristement porté par un environnement opérationnel que nous connaissons, des résultats records et un retour à l'actionnaire important. Sur le mois, les valeurs du luxe ont également publié, avec dans l'ensemble des résultats très supérieurs aux attentes, et qui ne montrent toujours pas le moindre signe probant de ralentissement de leur activité.

Pour autant, on dénombre une quarantaine d'avertissements sur résultats sur le trimestre, en raison de l'environnement inflationniste qui impacte les coûts et la demande des consommateurs. Le spectre d'une récession mondiale se fait de plus en plus sentir avec le FMI qui a de nouveau abaissé ses prévisions de croissance en 2023 à +2,7% (vs +2,9% en juillet). Les attentes des bénéficiaires par action continuent par ailleurs de se tasser pour 2023 (+2,2% vs +2,5% en septembre). Enfin, Xi Jinping a été reconduit à la tête du parti communiste chinois pour la troisième fois, affichant son ambition et sa volonté de poursuivre la régulation « des revenus excessifs » pour atteindre l'objectif de « prospérité commune ».

Dans ce contexte, nous poursuivons le positionnement prudent et défensif du portefeuille. Nous renforçons ainsi notre pari sur la Française des Jeux (FDJ), dans le sillage d'une très bonne publication,

de catalyseurs importants à venir avec la coupe du monde de football qui démarre au Qatar, d'une politique de croissance externe plus active et du relèvement de sa guidance pour 2022. Nous arbitrons également une partie du leader mondial des gaz industriels, Linde, après l'annonce de son intention de se retirer de la bourse de Francfort, au profit de son concurrent français, Air Liquide, dont la publication des résultats est par ailleurs ressortie très solide. Nous sortons enfin de l'opérateur de télécommunication néerlandais KPN après sa récente sous-performance.

NOVEMBRE 2022

En novembre 2022, les marchés financiers actions ont continué sur leur lancée du mois précédent et ont amplifié leur reprise portée par un certain nombre de bonnes nouvelles.

Sur le plan politique tout d'abord, contrairement à ce qui était anticipé, les élections américaines de mi-mandat ont démontré une grande résilience des démocrates face aux républicains qui n'ont pu mettre la main sur le Congrès. Ainsi, le peuple américain n'a accordé qu'une courte victoire aux Républicains dans leur conquête de la Chambre des Représentants alors que le Sénat reste aux mains des Démocrates.

Sur le front géopolitique, le dernier G20 qui s'est tenu en Indonésie a permis de faire bouger des positions a priori figées quant au conflit russo-ukrainien. Le Président chinois Xi Jinping s'est légèrement rapproché de la vision occidentale et a déclaré s'opposer fermement à une instrumentalisation des produits énergétiques et alimentaires, ce qui a été interprété comme une critique voilée de l'action du Président russe. Le président américain s'est par ailleurs dit prêt à parler avec V. Poutine si ce dernier cherche un moyen de mettre fin à la guerre.

Enfin, alors que les contestations contre les mesures anti-Covid se multiplient en Chine, les espoirs d'un assouplissement de la politique sanitaire chinoise s'accroissent après que le gouvernement a assoupli ses conditions d'entrée aux voyageurs et affirmé son souhait d'accélérer la vaccination des personnes âgées.

Pour couronner le tout, les chiffres d'inflation publiés ont montré des signes d'accalmie rapide tandis que les banquiers centraux américains ont commencé à infléchir leurs discours, mettant du baume au cœur des investisseurs. En conséquence, le rendement du 10 ans français s'est encore détendu de près de 30 points de base en novembre, tandis que son équivalent allemand en perdait plus de 20. Aux Etats-Unis, la décrue des taux obligataires aura été de plus de 40 points de base tant les marchés semblent jouer la fin prochaine de la normalisation des taux d'intérêt.

Ainsi l'optimisme des marchés financiers est toujours de rigueur. Les marchés ont pu à loisir profiter du reflux des taux d'intérêt, de la forte baisse des matières premières, notamment du pétrole, et du retour en grâce de l'euro qui a repris plus de 5% face au dollar. Dans ces conditions, l'Eurotoxx 50 et le CAC40 s'adjugent respectivement des hausses de près de 10% et 7,5%.

Dans ce contexte, nous maintenons malgré tout notre positionnement prudent. Les craintes de récession en 2023 sont plus que jamais d'actualité et la crise énergétique que nous traversons sur le continent européen n'est toujours pas résolue. Nous réalisons ainsi assez peu d'opérations sur le mois. Nous profitons tout de même de l'annonce du départ du directeur général de Puma, en poste depuis 2013 et véritable architecte de la renaissance du groupe, avec un triplement des ventes et un quadruplement de la marge EBIT sous son mandat, pour nous repositionner sur l'équipementier sportif Adidas, dont il prendra la direction à partir du 1er janvier 2023.

DECEMBRE 2022

En décembre 2022, les marchés financiers actions sont violemment repartis à la baisse, pénalisés essentiellement par le maintien d'un discours et d'une politique monétaire extrêmement ferme de la part des principales banques centrales.

Sur le plan politique, la volte-face des autorités chinoises quant à la politique Zéro-Covid a eu des effets mitigés. En effet, la réouverture de la Chine s'est faite sous la pression de la rue, qui n'en pouvait plus des confinements interminables et qui commençait à demander ouvertement la démission du Président

à vie. Mais, après que l'ensemble des économies ont salué cette décision, les failles du système de santé chinois sont apparues au grand jour.

Les marchés financiers ont donc broyé du noir au cours du dernier mois de l'année. Il faut dire que si les chiffres d'inflation publiés de part et d'autre de l'Atlantique ont pu avoir un effet rassurant - on constate une décélération rapide de la hausse des prix à la consommation - les interventions des banquiers centraux ont quant à elles eu l'effet d'une douche froide. Certes, le dernier mouvement de hausse des taux aux Etats-Unis n'a été que de 50 points de base, le taux directeur s'établissant désormais à 4,50%. Mais le signal d'un taux terminal de l'ordre de 5% ou plus et surtout d'aucun mouvement de baisse à prévoir sur 2023 ont eu raison de l'optimisme des intervenants. Plus encore, le lendemain, la BCE a aussi annoncé une hausse de son taux directeur de 50 points de base qui s'établit désormais à 2%. Aussi, lors de la conférence de presse de Christine Lagarde, cette dernière a été d'une clarté limpide et a ainsi signifié que le mouvement de hausse des taux était loin d'être fini et que les marchés devaient s'attendre à un taux terminal supérieur ou égal à 3% pour la Zone euro.

En conséquence, les marchés actions ont eu des comportements disparates. En Europe, le CAC et l'Eurostoxx 50 terminent le mois sur des baisses supérieures à 3,8%, mais affichent finalement des reculs limités sur l'année, de l'ordre de -7,4% et -9,5% respectivement. Aux Etats-Unis, les indices SP 500 et Nasdaq chutent plus lourdement avec des baisses mensuelles respectives supérieures à 6% et 9% sur le mois et comprises entre -18% et -33% sur l'année. Seuls les marchés émergents surnagent notamment grâce à la Chine pour le deuxième mois consécutif mais terminent l'année en baisse de -20% en dollar.

Dans un marché en baisse sur le dernier mois de l'année, le fonds a conservé son avance par rapport à son indice de référence. Comme depuis le début de l'année, nous avons maintenu des positions très maîtrisées et avons limité le risque par une allocation très proche de l'indice. Ainsi, c'est par la sélection que nous avons pu faire la différence sur l'année avec de bons choix dans l'industrie (Thalès, Airbus, AENA), la santé (EssilorLuxottica) ou les financières (CaixaBank). Seul mouvement significatif sur le mois, nous avons initié une position sur Michelin. Nous n'étions pas exposés à ce segment de l'automobile et considérons que le groupe continue d'avoir la capacité d'augmenter ses prix sur des produits spécifiques. Dans un marché encore peu visible en ce début d'année, nous souhaitons toujours privilégier des sociétés bénéficiant d'un important pouvoir de fixation des prix.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 30 décembre 2022, le fonds a réalisé une performance de -9,77% sur 12 mois, contre -11,36% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements de MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE

Achats		
Date	Nom	Montant en €
04/04/2022	DE0005557508/DEUTSCHE TELEKOM	689 848.23
18/01/2022	CH0418792922/SIKA AG-REG	532 279.36
04/02/2022	FR0000133308/ORANGE	527 068.30
18/02/2022	CH0011075394/ZURICH FINANCIAL SER	505 928.09
30/05/2022	NL0011821202/ING GROEP NV	470 602.45
09/12/2022	NL0000009165/HEINEKEN	450 217.66
23/02/2022	FR0011981968/WORLDFLINE - W/I	434 280.96
27/10/2022	DE0005810055/DEUTSCHE BOERSE AG	413 279.74
18/01/2022	FR0000052292/HERMES INTERNATIONAL	407 289.18
07/03/2022	IT0003132476/ENI SPA	368 781.36
06/07/2022	NL0000009082/KONINKLIJKE KPN NV	277 030.19
06/01/2022	LU1598757687/ARCELORMITTAL	267 828.26
06/01/2022	FR0000125338/CAPGEMINI SE	267 101.04
29/06/2022	FR0000120271/TOTALENERGIES SE	254 447.87
07/07/2022	DE0005200000/BEIERSDORF AG	248 276.08
26/01/2022	LU1598757687/ARCELORMITTAL	245 358.14
25/03/2022	LU1598757687/ARCELORMITTAL	245 339.71
03/03/2022	CH0011075394/ZURICH FINANCIAL SER	243 180.01
09/03/2022	FR0000130577/PUBLICIS GROUPE SA	235 235.52

Ventes		
Date	Nom	Montant en €
04/04/2022	FR0000133308/ORANGE	529 508.27
09/12/2022	FR0000120644/DANONE	477 098.46
07/03/2022	FR0000120271/TOTALENERGIES SE	379 197.36
24/02/2022	FR0000130809/SOCIETE GENERALE SA	365 027.93
23/02/2022	IT0005366767/NEXI SPA	364 754.59
03/03/2022	DE000CBK1001/COMMERZBANK AG	361 230.94
06/07/2022	FR0011981968/WORLDFLINE - W/I	340 333.03
17/02/2022	NL0006294274/EURONEXT NV - W/I	338 172.40
09/03/2022	NO0010844038/ADEVINTA ASA	319 476.85
18/01/2022	FR0000125007/SAINT-GOBAIN	288 353.59
20/01/2022	LU1598757687/ARCELORMITTAL	282 380.16
06/01/2022	NL0013654783/PROSUS NV	277 295.50
22/07/2022	CH0012453913/TEMENOS AG-REG	270 336.69
03/03/2022	DE0008404005/ALLIANZ SE-VINK	267 025.59
07/07/2022	DE0006047004/HEIDELBERGER ZEMENT	255 626.62
27/10/2022	NL0000009082/KONINKLIJKE KPN NV	255 571.68
27/10/2022	GB00BNTJ3546/ALLFUNDS GROUP P	252 973.41
06/07/2022	NL0000226223/STMI NV	248 649.39
29/06/2022	IT0003132476/ENI SPA	235 283.71

Ce rapport présente une série de résultats relatifs aux caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) du fonds. Ces dimensions sont analysées selon les critères suivants :

3 piliers	17 critères dont :
Environnement	Emissions de gaz à effet de serre, scope 1, 2 et 3
	Part d'énergie renouvelable
	Gestion de l'eau
	Emissions de déchets et déchets dangereux
Social	Politique de biodiversité
	Taux de rotation des employés
	Formation des collaborateurs
	Pourcentage de femmes dirigeantes
Gouvernance	Politique ESG publiques
	Gestion des risques sociaux
	Suivi quantitatif de l'écart de rémunération
	Indépendance du conseil d'administration
	Rémunération liée aux objectifs ESG
	Pourcentage de femmes au conseil d'administration

INDICATEURS

Les informations sur chaque critère sont issues des rapports annuels des sociétés et téléchargées via Bloomberg. Les critères sont normalisés pour pouvoir être comparés entre eux. La note globale résulte de l'équipondération par pilier de l'ensemble de ces critères.

APPROCHE ESG : Approche Best in Class

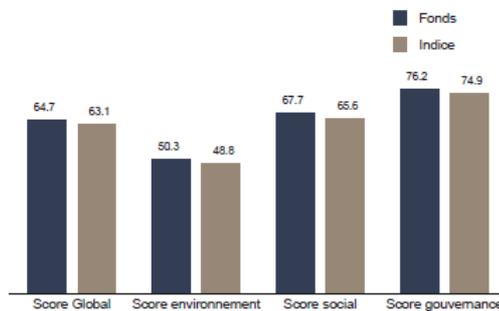
Cette approche n'exclut aucun secteur a priori mais conserve les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers. Pour être éligible à l'investissement, une société doit figurer parmi les 80% les mieux notées de chaque secteur (11 secteurs identifiés). Dans la limite de 10% de l'actif net, des investissements non notés ou ne satisfaisant pas au critère sectoriel précédent sont possibles, sous réserve d'étude motivée du gérant et validée en comité ESG interne.

INDICE DE REFERENCE
STOXX Europe ex UK Large (dividendes réinvestis)

Score ESG

	Score	Couverture
Fonds	64.7	97.82%
Indice	63.1	100.00%

Score global et critères



Top 10 émetteurs : score ESG

Nom	Poids	Score ESG
L'Oreal	1.27%	80
Roche Holding Ag	4.27%	79
Zurich Insurance Grou	1.69%	78
Ing Groep Nv	1.32%	77
Schneider Electric Se	2.02%	76
Capgemini Se	0.67%	76
Enel Spa	0.91%	76
Pernod Ricard Sa	1.14%	75
Hermes International	1.24%	75
Koninklijke Dsm Nv	1.01%	74
Total	15.54%	

Exemple de critères d'indicateurs d'impact

		Valeur	Couverture
Environnement	Pourcentage moyen d'énergie renouvelable consommée	38.66%	88.30%
Social	Pourcentage moyen de femmes cadres	21.87%	97.82%
Gouvernance	Pourcentage moyen d'indépendance du conseil d'administration	68.06%	96.84%

Couverture par un score ESG

Score ESG Global : Ce score est la somme équipondérées des critères sélectionnés. Pour les secteurs de la finance, télécommunications, technologie et immobilier, on supprime les critères non pertinents d'utilisation de déchets dangereux, rejet des déchets et utilisation de l'eau qui sont non pertinents. Pour les autres secteurs, on conserve les 17 critères. La note finale est comprise entre 0 et 100.

Score Environnement : Ce score est la somme des critères équipondérés correspondants au pilier Environnement. Il est compris entre 0 et 100.

Score Social : Ce score est la somme des critères correspondants au pilier Social. Il est compris entre 0 et 100.

Score Gouvernance : Ce score est la somme des critères équipondérés correspondants au pilier Gouvernance. Il est compris entre 0 et 100.

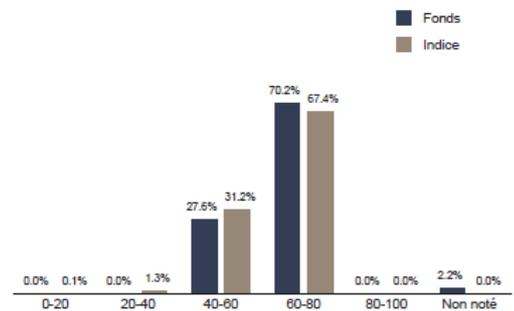
Intensité carbone

Ce chiffre représente le total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans le portefeuille (exprimées en tonnes d'équivalent CO2), par million d'euros de chiffre d'affaires. Pour calculer les émissions carbone de l'entreprise nous utilisons les émissions du Scope 1 (émissions de gaz à effet de serre directement liées à la fabrication du produit), du Scope 2 (émissions de gaz à effet de serre indirectes liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication du produit) et du Scope 3 (autres émissions de gaz à effet de serre qui ne sont pas liées directement à la fabrication du produit, mais à d'autres étapes du cycle de vie du produit (approvisionnement, transport, utilisation, fin de vie...)). Ainsi, pour chaque million d'euros de chiffre d'affaires, les entreprises du portefeuille émettent X tonnes d'équivalent CO2.

Intensité carbone

(en tonnes par million d'euros de revenus)			
30/12/2022	Fonds	Indice	Relatif
Total	4122	3852	270

Répartition par score ESG



Top 10 émetteurs : intensité carbone

Nom	Poids CO2 émis (t / CA M€)
Airbus Se	1.88%
Siemens Ag-Reg	1.76%
Rwe Ag	0.80%
Eni Spa	0.99%
Michelin (Cgde)	0.41%
Totalenergies Se	3.66%
Safran Sa	1.15%
Linde Plc	2.95%
Iberdrola Sa	1.92%
Basf Se	0.67%
Total	16.20%

Rapport certifié du commissaire aux comptes



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **30 DECEMBRE 2022**

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 décembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 mars 2023

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Bennani'.

Mohamed BENNANI
Associé

BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	46 646 852,59	52 578 076,80
Actions et valeurs assimilées	46 109 696,69	51 804 101,60
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	46 109 696,69	51 804 101,60
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	537 155,90	773 975,20
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	537 155,90	773 975,20
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	655 908,24	275 545,82
Liquidités	655 908,24	275 545,82
TOTAL DE L'ACTIF	47 302 760,83	52 853 622,62

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	47 338 726,45	49 885 026,50
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 073 673,37	2 078 784,40
Résultat de l'exercice (a,b)	873 248,53	866 067,81
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	47 138 301,61	52 829 878,71
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	164 375,32	23 658,42
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	164 375,32	23 658,42
COMPTES FINANCIERS	83,90	85,49
Concours bancaires courants	83,90	85,49
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	47 302 760,83	52 853 622,62

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	894,73	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 223 999,39	1 259 115,04
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	947,40
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 224 894,12	1 260 062,44
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	897,69
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	2 981,55	3 492,18
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	2 981,55	4 389,87
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 221 912,57	1 255 672,57
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	378 994,87	273 033,14
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	842 917,70	982 639,43
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	30 330,83	-116 571,62
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	873 248,53	866 067,81

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013028339 - Part MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE : Taux de frais maximum de 0,50% TTC

Frais de gestion variables

Une commission de surperformance sera prélevée par la société de gestion. La commission de surperformance est basée sur la comparaison sur l'exercice entre la performance de la valeur liquidative de l'OPCVM et la performance de son indice de référence (MSCI Pan Euro TR).

En cas de surperformance de l'OPCVM, le partage de la partie de la performance de l'OPCVM supérieure à celle de l'indice de référence s'effectuera sur la base de l'actif net de l'exercice à hauteur de 15% pour la société de gestion et 85% pour les porteurs.

Cette partie variable est comptabilisée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Elle fait l'objet d'une provision, ou le cas échéant d'une reprise de provision en cas de sous-performance de l'OPCVM plafonné à hauteur des dotations, calculée à chaque établissement de la valeur liquidative.

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

La période de référence servant de base au calcul de la commission de surperformance, qui ne peut être inférieure à 12 mois, est l'exercice de l'OPCVM.

La commission de surperformance est prélevée annuellement à chaque fin d'exercice.

En cas de rachat des parts en circulation ayant servi d'assiette au calcul de la commission de surperformance, la quote-part de la commission de surperformance correspondante aux parts rachetées reste acquise à la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	52 829 878,71	53 261 482,04
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 870 087,32	4 304 367,66
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 547 613,33	-14 948 039,92
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 692 724,87	4 562 520,57
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 649 889,77	-1 898 207,45
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-270 257,92	-454 357,38
Différences de change	437 995,80	389 110,80
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-5 067 541,77	6 630 362,96
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>4 409 291,14</i>	<i>9 476 832,91</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-9 476 832,91</i>	<i>-2 846 469,95</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	842 917,70	982 639,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	47 138 301,61	52 829 878,71

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	655 908,24	1,39
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83,90	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	655 908,24	1,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	83,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 DKK		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	8 528 968,57	18,09	1 884 009,82	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	77 941,03	0,17	0,00	0,00	91,53	0,00	42,45	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	39,64	0,00	0,00	0,00	44,26	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	19 816,26
	Frais de gestion variable	144 559,06
TOTAL DES DETTES		164 375,32
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-164 375,32

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	3 903,5022	3 870 087,32
Parts rachetées durant l'exercice	-4 424,7410	-4 547 613,33
Solde net des souscriptions/rachats	-521,2388	-677 526,01
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	46 135,5148	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	234 435,81
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	134 875,38
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,29
Frais de gestion variables acquis	9 683,68
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			537 155,90
Instruments financiers à terme	FR0013300217	MYRIA+RIVER 31 Global Opportunities I	537 155,90
Total des titres du groupe			537 155,90

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	873 248,53	866 067,81
Total	873 248,53	866 067,81

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	873 248,53	866 067,81
Total	873 248,53	866 067,81

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 073 673,37	2 078 784,40
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 073 673,37	2 078 784,40

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 073 673,37	2 078 784,40
Total	-1 073 673,37	2 078 784,40

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	59 876 777,03	68 693 979,00	53 261 482,04	52 829 878,71	47 138 301,61
Nombre de titres	70 237,3931	65 903,2001	56 705,9979	46 656,7536	46 135,5148
Valeur liquidative unitaire	852,49	1 042,34	939,25	1 132,30	1 021,73
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	12,40	-50,34	-104,30	44,55	-23,27
Capitalisation unitaire sur résultat	12,63	24,63	12,74	18,56	18,92

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	2 500	318 650,00	0,67
ALLIANZ SE-REG	EUR	4 950	994 455,00	2,11
BASF SE	EUR	6 799	315 405,61	0,67
BAYER	EUR	8 397	405 785,03	0,86
BEIERSDORF AG	EUR	3 400	364 480,00	0,78
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	10 686	309 306,27	0,66
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	2 120	342 168,00	0,73
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	12 823	451 113,14	0,95
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	47 931	893 337,98	1,90
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	13 251	813 611,40	1,73
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	1 340	407 360,00	0,86
RWE AG	EUR	9 044	376 139,96	0,80
SAP SE	EUR	7 500	722 925,00	1,53
SIEMENS AG-REG	EUR	6 408	830 733,12	1,76
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	6 006	280 660,38	0,59
TOTAL ALLEMAGNE			7 826 130,89	16,60
DANEMARK				
NOVO NORDISK AS	DKK	14 936	1 884 009,82	3,99
TOTAL DANEMARK			1 884 009,82	3,99
ESPAGNE				
AENA SME SA	EUR	2 804	328 909,20	0,70
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	6 532	317 128,60	0,67
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	247 500	693 618,75	1,47
CAIXABANK S.A.	EUR	109 100	400 615,20	0,85
IBERDROLA SA	EUR	83 001	907 200,93	1,93
INDITEX	EUR	20 155	500 851,75	1,06
TOTAL ESPAGNE			3 148 324,43	6,68
FRANCE				
AIRBUS SE	EUR	8 000	888 160,00	1,89
AIR LIQUIDE	EUR	7 410	981 084,00	2,08
ALSTOM	EUR	16 028	365 758,96	0,78
AMUNDI	EUR	7 303	387 059,00	0,82
AXA	EUR	35 262	918 751,41	1,94
BNP PARIBAS	EUR	17 628	938 691,00	1,99
BUREAU VERITAS	EUR	22 459	552 715,99	1,17
CAPGEMINI SE	EUR	2 027	316 110,65	0,68
ENGIE	EUR	31 800	425 738,40	0,91
ESSILORLUXOTTICA	EUR	4 349	735 850,80	1,56
HERMES INTERNATIONAL	EUR	404	583 780,00	1,24
L'OREAL	EUR	1 800	600 480,00	1,27
LA FRANCAISE DES JEUX	EUR	10 600	398 348,00	0,84
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	2 581	1 754 821,90	3,72
MICHELIN (CGDE)	EUR	7 500	194 887,50	0,41
PERNOD RICARD	EUR	2 914	535 447,50	1,14

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SAFRAN SA	EUR	4 631	541 456,52	1,15
SANOFI	EUR	10 494	942 780,96	2,00
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	7 297	953 863,84	2,03
THALES	EUR	2 381	284 053,30	0,60
TOTALENERGIES SE	EUR	29 405	1 724 603,25	3,66
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	4 257	207 017,91	0,44
VINCI SA	EUR	9 044	843 714,76	1,79
TOTAL FRANCE			16 075 175,65	34,11
ITALIE				
ENEL SPA	EUR	85 011	427 605,33	0,91
ENI SPA	EUR	35 170	467 268,62	0,99
INTESA SANPAOLO	EUR	261 534	543 467,65	1,15
UNICREDIT SPA	EUR	28 710	381 039,12	0,81
TOTAL ITALIE			1 819 380,72	3,86
PAYS-BAS				
ADYEN NV	EUR	252	324 676,80	0,69
ASML HOLDING NV	EUR	3 895	1 962 301,00	4,17
HEINEKEN	EUR	5 000	439 400,00	0,94
ING GROEP NV	EUR	54 817	624 256,00	1,32
KONINKLIJKE AHOLD NV	EUR	12 009	322 321,56	0,68
KONINKLIJKE DSM	EUR	4 156	475 030,80	1,00
PROSUS NV	EUR	3 960	255 222,00	0,54
STELLANTIS NV	EUR	42 743	566 943,15	1,20
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	20 780	467 757,80	0,99
TOTAL PAYS-BAS			5 437 909,11	11,53
ROYAUME-UNI				
LINDE PLC	EUR	4 550	1 389 797,50	2,95
TOTAL ROYAUME-UNI			1 389 797,50	2,95
SUISSE				
CIE FIN RICHEMONT N	CHF	3 196	387 821,29	0,82
LONZA GROUP NOM.	CHF	636	291 646,57	0,62
NESTLE NOM.	CHF	25 125	2 724 353,17	5,78
NOVARTIS AG-REG	CHF	21 919	1 854 303,23	3,94
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	6 846	2 012 744,85	4,27
SIKA AG-REG	CHF	2 056	461 311,73	0,98
ZURICH FINANCIAL SERVICES	CHF	1 780	796 787,73	1,69
TOTAL SUISSE			8 528 968,57	18,10
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			46 109 696,69	97,82
TOTAL Actions et valeurs assimilées			46 109 696,69	97,82
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
MYRIA+RIVER 31 Global Opportunities I	EUR	730	537 155,90	1,14
TOTAL FRANCE			537 155,90	1,14
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			537 155,90	1,14
TOTAL Organismes de placement collectif			537 155,90	1,14
Dettes			-164 375,32	-0,35

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Comptes financiers			655 824,34	1,39
Actif net			47 138 301,61	100,00

Parts MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE	EUR	46 135,5148	1 021,73	
-------------------------------------	-----	-------------	----------	--